

**Date de parution : 26 Décembre 2007**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU STIF**



L'autorité organisatrice de vos  
transports en ile-de-france

**N°42 - Novembre 2007  
et conseil du 12 Décembre 2007**

## INFORMATIONS

Sont publiées au recueil des actes administratifs du STIF :

- les délibérations du conseil du Syndicat ;
- les décisions du directeur général ou des directeurs, prises par délégation.

Les annexes aux décisions non publiées au présent recueil sont consultables au siège du Syndicat.

## SOMMAIRE

	Pages
<b><u>Délibérations du conseil</u></b>	
<u>Affaires budgétaires et comptables</u>	
Délibération n°2007-0942 du 12 décembre 2007 relative à la décision modificative n°3 au budget 2007.....	27
Délibération n°2007-0943 du 12 décembre 2007 relative au budget initial 2008 .....	34
Délibération n°2007-0944 du 12 décembre 2007 relative à une admission en non-valeur.....	58
<u>PDU</u>	
Délibération n°2007-0945 du 12 décembre 2007 relative à l'évaluation du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France et au lancement de sa révision	59
<u>Contrats, conventions financières</u>	
Délibération n°2007-0946 du 12 décembre 2007 relative au versement à la RATP d'une contribution forfaitaire provisionnelle en application des dispositions du décret n° 59-157 du 7 janvier 1959.....	70
Délibération n°2007-1028 du 12 décembre 2007 relative au versement à la SNCF d'une contribution forfaitaire provisionnelle en application des dispositions du décret n° 59-157 du 7 janvier 1959.....	71
Délibération n°2007-0947 du 12 décembre 2007 relative à l'avenant n°6 au contrat 2004-2007 entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la Régie autonome des transports parisiens.....	72
Délibération n°2007-0948 du 12 décembre 2007 relative à l'avenant n°5 au contrat 2004-2007 entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la SNCF.....	86
<u>Etudes</u>	
Délibération n°2007-0949 du 12 décembre 2007 relative à la convention entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France, l'Etat et la Région Ile-de-France concernant les études de la désaturation de la ligne 13 par prolongement de la ligne 14.....	93



Délibération n°2007-0950 du 12 décembre 2007 relative à la convention entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France, l'Etat et la Région Ile-de-France concernant les études sur le projet d'amélioration de l'offre de transport en proche couronne dit « Arc Express »..... 101

Grands projets d'investissement

Délibération n°2007-0951 du 12 décembre 2007 relative à la convention de financement complémentaire de la tranche fonctionnelle TF (B+C) – A1a Prolongement du tramway T2 de La Défense au Pont de Bezons..... 110

Délibération n°2007-0952 du 12 décembre 2007 relative à l'avant-projet complémentaire – A3C – Tramway sur pneus Chatillon-Vélizy-Viroflay..... 140

Délibération n°2007-0953 du 12 décembre 2007 relative à la déclaration de projet du grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge..... 141

Délibération n°2007-0954 du 12 décembre 2007 relative à la déclaration de projet du TCSP Sénart-Corbeil..... 147

Délibération n°2007-0955 du 12 décembre 2007 relative au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du projet de transport en commun en site propre entre Sénart et Melun et modalités de la concertation préalable..... 152

Qualité de service

Délibération n°2007-0956 du 12 décembre 2007 relative au schéma directeur de l'information voyageur – Reprise par le STIF au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'activité de l'AMIVIF ..... 154

Délibération n°2007-0957 du 12 décembre 2007 relative au schéma directeur de l'information voyageur – Plan d'action pilote – Premières actions ..... 193

Délibération n°2007-0958 du 12 décembre 2007 relative à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare RER B d'Orsay ville... 194

Offre de transport

Délibération n°2007-0959 du 12 décembre 2007 relative à la délégation de compétence au département de l'Essonne pour la mise en place d'un centre de réservation et de gestion de transports spécialisés (PAM 91)..... 195

Délibération n°2007-0960 du 12 décembre 2007 relative à la délégation de compétence au département des Hauts de Seine pour la mise en place d'un centre de réservation et de gestion de transports spécialisés (PAM 92)..... 215

Délibération n°2007-0961 du 12 décembre 2007 relative à la délégation de compétence à la commune de Bouffémont pour l'organisation d'une desserte de niveau local – Service régulier local de Bouffémont..... 235

Patrimoine

Délibération n°2007-0941 du 12 décembre 2007 relative à l'exploitation du parc relais de Vaires sur Marne – contrat de délégation de service public-choix du délégataire – approbation du contrat de délégation – autorisation de signature..... 244



## Marchés

Délibération n°2007-0962 du 12 décembre 2007 relative au marché 2007-13 d'assistance à la planification financière des opérations d'investissement..... 302

Délibération n°2007-0963 du 12 décembre 2007 relative au marché 2007-36 d'assistance à maîtrise d'ouvrage et fourniture de prestations liées aux procédures de concertation préalable, débat public et enquêtes d'utilité publique menées par le STIF..... 303

## Points divers

Délibération n°2007-0964 du 12 décembre 2007 relative aux compensations dues au titre de l'année 2008 pour les transports spécialisés de personnes à mobilité réduite..... 304

Délibération n°2007-0965 du 12 décembre 2007 relative aux aides au fonctionnement du réseau de transport en commun du SAN de Sénart et du SAN de Sénart en Essonne..... 305

Délibération n°2007-0966 du 12 décembre 2007 - Dispositions relatives à la gestion des ressources humaines - Mise en place d'une commission consultative paritaire..... 306

Délibération n°2007-0967 du 12 décembre 2007 - Dispositions relatives à la gestion des ressources humaines - Dispositions relatives à l'indemnité compensant les jours de repos travaillés..... 320

Délibération n°2007-0968 du 12 décembre 2007 - Dispositions relatives à la gestion des ressources humaines - Fixation de ratios d'avancement..... 321

Délibération n°2007-0969 du 12 décembre 2007 relative à la régularisation de subventions sur le produit des amendes..... 322

## **Décisions de la directrice générale**

### Offre de transport

Décision de la directrice générale n° 2007-0797 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 003-003-005 "Evry-Grégy RER - Ozoir la Ferrière" exploitée par l'entreprise N'4 MOBILITE ..... 324

Décision de la directrice générale n° 2007-0798 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 003-003-013 "Evry-Grégy sur Yerres - Moissy Cramayel RER D" exploitée par l'entreprise N'4 MOBILITE ..... 325

Décision de la directrice générale n° 2007-0799 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 003-351-502 "Roissy en Brie - Ozoir la Ferrière" exploitée par l'entreprise N'4 MOBILITE ..... 326

Décision de la directrice générale n° 2007-0800 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 011-011-010 "Boinville en Mantois - Aubergenville" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY ..... 327

Décision de la directrice générale n° 2007-0801 du 08/11/2007 portant sur la



suppression de la ligne n° 011-011-040 "Aubergenville - Aubergenville" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY .....	328
Décision de la directrice générale n° 2007-0802 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 011-195-022 "Avernes - Cergy-Pontoise" exploitée par les entreprises VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY, GIRAUX VAL D'OISE ET LACROIX VAL DE SEINE.....	329
Décision de la directrice générale n° 2007-0803 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 011-195-023 "Banthelu - Pontoise" exploitée par les entreprises VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY, GIRAUX VAL D'OISE ET LACROIX VAL DE SEINE .....	330
Décision de la directrice générale n° 2007-0804 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 013-013-018 "Ablis - Dourdan" exploitée par l'entreprise VEOLIA RAMBOUILLET .....	331
Décision de la directrice générale n° 2007-0805 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-077-701 "Tremblay en France - Louvres" exploitée par l'entreprise CIF .....	332
Décision de la directrice générale n° 2007-0806 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-077-711 "Othis - Meaux" exploitée par l'entreprise CIF .....	333
Décision de la directrice générale n° 2007-0807 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-077-777 "Grégy les Meaux - Charny" exploitée par l'entreprise CIF .....	334
Décision de la directrice générale n° 2007-0808 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 015-015-021 "Les Mureaux SNCF - Saint Germain en Laye RER" exploitée par l'entreprise CSO .....	335
Décision de la directrice générale n° 2007-0809 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 016-616-018 "Argenteuil Gare - Argenteuil Cité Champagne" exploitée par l'entreprise TVO .....	336
Décision de la directrice générale n° 2007-0810 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 018-018-010 "Ballancourt - Marolles en Hurepoix" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT BRETIGNY .....	337
Décision de la directrice générale n° 2007-0811 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 018-018-013 "Brétigny sur Orge - Brétigny sur Orge" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT BRETIGNY .....	338
Décision de la directrice générale n° 2007-0812 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 027-027-005 "Les Mesnuls - Saint Quentin en Yvelines" exploitée par l'entreprise HOURTOULE .....	339
Décision de la directrice générale n° 2007-0813 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 050-050-022 "Arnouville - Villiers le Bel RER – TREMBLAY EN France – ROISSY POLE RER" exploitée par l'entreprise TRANS VAL D'OISE .....	340
Décision de la directrice générale n° 2007-0814 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 051-051-025 "Lagny sur Marne - Torcy" exploitée par l'entreprise AMV .....	341





Décision de la directrice générale n° 2007-0815 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 051-051-033 "Couvray - Serris" exploitée par l'entreprise AMV .....	342
Décision de la directrice générale n° 2007-0816 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 051-051-034 "Chessy-Serris - Montevrain" exploitée par l'entreprise AMV .....	343
Décision de la directrice générale n° 2007-0817 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 051-051-040 "Bussy Saint Georges - Bussy Saint Georges" exploitée par l'entreprise AMV .....	344
Décision de la directrice générale n° 2007-0818 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 051-051-044 "Bussy Saint Georges - Val d'Europe RER" exploitée par l'entreprise AMV .....	345
Décision de la directrice générale n° 2007-0819 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 055-055-006 "Sainte Geneviève des Bois - Villiers sur Orge" exploitée par l'entreprise TDM .....	346
Décision de la directrice générale n° 2007-0820 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 055-055-019 "Brétigny sur Orge - Leuville sur Orge" exploitée par l'entreprise TDM .....	347
Décision de la directrice générale n° 2007-0821 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 057-057-017 "Lainville - Les Mureaux" exploitée par l'entreprise CTVM I .....	348
Décision de la directrice générale n° 2007-0822 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 063-063-009 "Arbonne - Melun" exploitée par l'entreprise VEOLIA SAINT FARGEAU PONTIERRY .....	349
Décision de la directrice générale n° 2007-0823 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-001 "Bagneaux sur Loing - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	350
Décision de la directrice générale n° 2007-0824 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-003 "Montcourt-Fromonville - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	351
Décision de la directrice générale n° 2007-0825 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-004 "Saint Pierre lès Nemours - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	352
Décision de la directrice générale n° 2007-0826 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-005 "Saint Pierre lès Nemours - Bagneaux sur Loing" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	353
Décision de la directrice générale n° 2007-0827 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-008 "Champagne sur Seine - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	354
Décision de la directrice générale n° 2007-0828 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-012 "Boulogny - Avon" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	355
Décision de la directrice générale n° 2007-0829 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-013 "Arville - Nemours" exploitée par	



l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	356
Décision de la directrice générale n° 2007-0830 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-015 "Villemer - Véneux les Sablons" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	357
Décision de la directrice générale n° 2007-0831 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-017 "Héricy - Bagneaux sur Loing" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	358
Décision de la directrice générale n° 2007-0832 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-018 "Monterau-Fault-Yonne - Bouligny" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	359
Décision de la directrice générale n° 2007-0833 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-901 "Bransles - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	360
Décision de la directrice générale n° 2007-0834 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-902 "Villebon - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	361
Décision de la directrice générale n° 2007-0835 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-903 "Launoy - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	362
Décision de la directrice générale n° 2007-0836 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-904 "Branles - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	363
Décision de la directrice générale n° 2007-0837 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-905 "Nemours - Véneux les Sablons" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	364
Décision de la directrice générale n° 2007-0838 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-906 "Château Landon - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	365
Décision de la directrice générale n° 2007-0839 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-907 "Château Landon - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	366
Décision de la directrice générale n° 2007-0840 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-908 "Arville - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	367
Décision de la directrice générale n° 2007-0841 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-909 "Château Landon - Héricy" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	368
Décision de la directrice générale n° 2007-0842 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-910 "Bouligny - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	369
Décision de la directrice générale n° 2007-0843 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-608-911 "Bouligny - Montereau-Fault-Yonne" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	370



Décision de la directrice générale n° 2007-0844 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-135 "Bagneaux - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	371
Décision de la directrice générale n° 2007-0845 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-136 "St Pierre lès Nemours - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	372
Décision de la directrice générale n° 2007-0846 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-137 "Montcourt - Darvault" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	373
Décision de la directrice générale n° 2007-0847 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-138 "St Pierre lès Nemours - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	374
Décision de la directrice générale n° 2007-0848 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-139 "Bagneaux - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	375
Décision de la directrice générale n° 2007-0849 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-140 "St Pierre lès Nemours - St Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	376
Décision de la directrice générale n° 2007-0850 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 064-708-141 "Montcourt - Darvault" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	377
Décision de la directrice générale n° 2007-0851 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 065-487-010 "Combs la Ville - Lieusaint" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	378
Décision de la directrice générale n° 2007-0852 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 065-487-015 "Combs la Ville - Combs la Ville" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	379
Décision de la directrice générale n° 2007-0853 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 065-487-030 "Lieusaint - Cesson" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	380
Décision de la directrice générale n° 2007-0854 du 08/11/2007 portant sur la suppression de la ligne n° 065-487-040 "Cesson - Melun" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	381
Décision de la directrice générale n° 2007-0855 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 065-487-110 "Combs la Ville - Melun" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	382
Décision de la directrice générale n° 2007-0856 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 092-092-003 "Poissy Peugeot - Vernon" exploitée par l'entreprise TVS SA .....	383
Décision de la directrice générale n° 2007-0857 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 100-524-001 "Fontenay sous Bois (Les Parapluies) - Fontenay sous Bois (Val de Fontenay RER)" exploitée par la RATP .....	384
Décision de la directrice générale n° 2007-0858 du 08/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 111-111-040 "Aubergenville - Aubergenville" exploitée	



par l'entreprise MOBICITE .....	385
Décision de la directrice générale n° 2007-0859 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 208-208-007 "La Brosse Montceaux - Montereau" exploitée par l'entreprise INTERVAL .....	386
Décision de la directrice générale n° 2007-0860 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 212-195-018 "Cergy-Pontoise Préfecture RER – Roissy Aéroport CDG" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT CONFLANS .....	387
Décision de la directrice générale n° 2007-0861 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 212-212-002 "Maisons Lafitte - Saint Germain en Laye" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT CONFLANS .....	388
Décision de la directrice générale n° 2007-0862 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 212-212-003 "Saint Germain en Laye RER - Cergy Préfecture" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT CONFLANS .....	389
Décision de la directrice générale n° 2007-0863 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 212-212-006 "Le Mesnil le Roi - Maisons Laffite" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT CONFLANS .....	390
Décision de la directrice générale n° 2007-0864 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 213-213-037 "Ville d'Avray - Rueil-Malmaison" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT NANTERRE .....	391
Décision de la directrice générale n° 2007-0865 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 230-410-414 "Trappes - Montigny le Bretonneux" exploitée par l'entreprise SQYBUS .....	392
Décision de la directrice générale n° 2007-0866 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 291-191-003 "Dourdan Gare RER - Massy Palaiseau Gare RER" exploitée par l'entreprise ALBATRANS .....	393
Décision de la directrice générale n° 2007-0867 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 291-191-006 "Massy Palaiseau Gare RER - Montigny Saint Quentin RER" exploitée par l'entreprise ALBATRANS .....	394
Décision de la directrice générale n° 2007-0868 du 08/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 350-350-012 "Mantes la Ville - Mantes la Ville" exploitée par l'entreprise TVM .....	395
Décision de la directrice générale n° 2007-0888 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 015-242-004 « Poissy – Saint Quentin en Yvelines » exploitée par les entreprises CSO et CARS HOURTOULE .....	396
Décision de la directrice générale n° 2007-0889 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 011-011-171 "Crespieres - Feucherolles" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY .....	397
Décision de la directrice générale n° 2007-0890 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 012-012-030 « Saint Germain en Laye – Saint Germain en Laye » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	398
Décision de la directrice générale n° 2007-0891 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n°012-012-031 « Saint Germain en Laye –	





Fourqueux » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	399
Décision de la directrice générale n° 2007-0892 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 012-012-032 « Saint Germain en Laye – Saint Germain en Laye » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	400
Décision de la directrice générale n° 2007-0893 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 012-012-033 « Saint Germain en Laye – Saint Germain en Laye » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	401
Décision de la directrice générale n° 2007-0894 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 012-012-008 « Poissy – Aigremont » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	402
Décision de la directrice générale n° 2007-0895 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 012-012-018 « Marly le Roi – Marly le Roi » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MONTESSON .....	403
Décision de la directrice générale n° 2007-0896 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-014-039 « Villepinte RER – Villepinte Parc des expositions » exploitée par l'entreprise CIF .....	404
Décision de la directrice générale n° 2007-0897 du 20/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n°015-015-054 « Poissy Gare – Poissy Technocentre » exploitée par CSO .....	405
Décision de la directrice générale n° 2007-0898 du 20/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 011-011-032 « Meulan – Les Mureaux » exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY .....	406
Décision de la directrice générale n° 2007-0899 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-014-014 "Asnières sur Oise - Viarmes" exploitée par l'entreprise CIF .....	407
Décision de la directrice générale n° 2007-0900 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 040-040-023 "Brie Comte Robert - Créteil" exploitée par l'entreprise SETRA .....	408
Décision de la directrice générale n° 2007-0901 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 050-050-038 "Gonesse Mairie - Gonesse Hôpital" exploitée par l'entreprise TRANS VAL D'OISE .....	409
Décision de la directrice générale n° 2007-0902 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 063-063-006 "Chevry-Cossigny - Melun" exploitée par l'entreprise VEOLIA SAINT FARGEAU PONTIERRY .....	410
Décision de la directrice générale n° 2007-0903 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 063-063-043 "Vaux le Pénil - Fontainebleau" exploitée par l'entreprise VEOLIA SAINT FARGEAU PONTIERRY .....	411
Décision de la directrice générale n° 2007-0904 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-002 "Saint Pierre lès Nemours - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	412
Décision de la directrice générale n° 2007-0905 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-006 "Nemours - Saint Pierre lès Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	413



Décision de la directrice générale n° 2007-0906 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-007 "Nemours - Fontainebleau" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	414
Décision de la directrice générale n° 2007-0907 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-009 "Voulx - Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	415
Décision de la directrice générale n° 2007-0908 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-010 "Bransles - Saint Pierre les Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	416
Décision de la directrice générale n° 2007-0909 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-011 "Bransles - Saint Pierre les Nemours" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	417
Décision de la directrice générale n° 2007-0910 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-014 "Château Landon - Souppes sur Loing" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	418
Décision de la directrice générale n° 2007-0911 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 064-608-016 "Château Landon - Villiers en Brie" exploitée par l'entreprise VEOLIA NEMOURS .....	419
Décision de la directrice générale n° 2007-0912 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 065-487-012 "Combs la Ville RER - Combs la Ville Serpentine" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	420
Décision de la directrice générale n° 2007-0913 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 065-487-013 "Combs la Ville RER - Combs la Ville Serpentine" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	421
Décision de la directrice générale n° 2007-0914 du 21/11/2007 portant sur la création de la ligne n° 065-487-128 "Lieuxaint Moissy-Cramayel RER - Moissy-Cramayel Parc de Chanteloup" exploitée par l'entreprise VEOLIA MOISSY CRAMAYEL .....	422
Décision de la directrice générale n° 2007-0915 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 228-228-001 "Provins - Esternay" exploitée par l'entreprise PROCARS .....	423
Décision de la directrice générale n° 2007-0916 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 228-228-006 "Nangis - Montereau-Fault-Yonne" exploitée par l'entreprise PROCARS .....	424
Décision de la directrice générale n° 2007-0917 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 228-228-007 "Provins - Montereau" exploitée par l'entreprise PROCARS .....	425
Décision de la directrice générale n° 2007-0918 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 228-228-015 "Salins - Montereau" exploitée par l'entreprise PROCARS .....	426
Décision de la directrice générale n° 2007-0919 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 228-228-016 "Montigny - Dannemarie-Dontilly" exploitée par l'entreprise PROCARS .....	427



Décision de la directrice générale n° 2007-0920 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 251-195-011 "Aincourt - Mantes la Jolie" exploitée par l'entreprise TIM BUS .....	428
Décision de la directrice générale n° 2007-0921 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 011-011-019 "Les Mureaux Gare SNCF - Versailles Gare Europe" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT ECQUEVILLY .....	429
Décision de la directrice générale n° 2007-0922 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 014-014-011 "Goussainville - Saint Denis" exploitée par l'entreprise CIF .....	430
Décision de la directrice générale n° 2007-0923 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 014-014-015 "Tremblay en France - Aulnay sous Bois" exploitée par l'entreprise CIF .....	431
Décision de la directrice générale n° 2007-0924 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-014-913 "Roissy en France - St Witz" exploitée par l'entreprise CIF .....	432
Décision de la directrice générale n° 2007-0925 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 014-014-916 "Fosses - Mortefontaine" exploitée par l'entreprise CIF .....	433
Décision de la directrice générale n° 2007-0926 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 015-015-050 "Poissy La Coudraie - Poissy Saint Exupéry" exploitée par l'entreprise CSO .....	434
Décision de la directrice générale n° 2007-0927 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 016-016-020 "Epinay sur Seine - Soisy Sous Montmorency" exploitée par l'entreprise TVO .....	435
Décision de la directrice générale n° 2007-0928 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 030-030-029 "St Ouen l'Aumône - Mériel" exploitée par l'entreprise CARS LACROIX .....	436
Décision de la directrice générale n° 2007-0929 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 045-045-003 "Villeneuve Saint Georges - Créteil" exploitée par l'entreprise STRAV .....	437
Décision de la directrice générale n° 2007-0930 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 045-045-012 "Brunoy RER - Brunoy RER" exploitée par l'entreprise STRAV .....	438
Décision de la directrice générale n° 2007-0931 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 059-440-457 "Pontoise - St Ouen l'Aumône" exploitée par l'entreprise STIVO .....	439
Décision de la directrice générale n° 2007-0932 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 066-066-023 "Melun Gare - Melun Lebon" exploitée par l'entreprise VEOLIA VAUX LE PENIL .....	440
Décision de la directrice générale n° 2007-0933 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 067-067-062 "Château Thierry - Chessy" exploitée par l'entreprise MARNE ET MORIN .....	441
Décision de la directrice générale n° 2007-0934 du 21/11/2007 portant sur la	



régularisation de la situation de la ligne n° 067-167-009 "Meaux - Meaux" exploitée par l'entreprise MARNE ET MORIN .....	442
Décision de la directrice générale n° 2007-0935 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 082-082-003 "Méru - Cergy Préfecture" exploitée par l'entreprise CABARO .....	443
Décision de la directrice générale n° 2007-0936 du 21/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 100-193-680 "Aulnay sous Bois - Villepinte" exploitée par l'entreprise TRA .....	444
Décision de la directrice générale n° 2007-0937 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 208-208-001 "Montereau - Montereau" exploitée par l'entreprise INTERVAL .....	445
Décision de la directrice générale n° 2007-0938 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 251-195-004 "Bray et Lû - Pontoise" exploitée par l'entreprise TIM BUS .....	446
Décision de la directrice générale n° 2007-0939 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 291-191-001 "Brunoy - Evry" exploitée par l'entreprise ALBATRANS .....	447
Décision de la directrice générale n° 2007-0940 du 21/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 350-350-004 "Buchelay - Buchelay" exploitée par l'entreprise TVM .....	448
Décision de la directrice générale n° 2007-0970 du 28/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 065-487-020 "Combs la Ville - Vaux le Pénil" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MOISSY CRAMAYEL .....	449
Décision de la directrice générale n° 2007-0971 du 28/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 065-487-044 "Cesson RER - Cesson Alizés" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT MOISSY CRAMAYEL .....	450
Décision de la directrice générale n° 2007-0972 du 28/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 066-066-023 "Melun Gare - Melun Lebon" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT VAUX LE PENIL .....	451
Décision de la directrice générale n° 2007-0973 du 28/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 066-366-032 "Boissise le Roi - Melun" exploitée par l'entreprise VEOLIA TRANSPORT VAUX LE PENIL .....	452
Décision de la directrice générale n° 2007-0974 du 28/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 100-193-601 "Le Raincy Villemomble Montfermeil RER - Montfermeil Hôpital" exploitée par l'entreprise TRA .....	453
Décision de la directrice générale n° 2007-0975 du 28/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 100-193-642 "Gagny - Villepinte" exploitée par l'entreprise TRA .....	454
Décision de la directrice générale n° 2007-0976 du 28/11/2007 portant sur la modification de la ligne n° 100-193-644 "Vaujours - Le Raincy" exploitée par l'entreprise TRA .....	455
Décision de la directrice générale n° 2007-0977 du 28/11/2007 portant sur la régularisation de la situation de la ligne n° 230-410-464 "Montigny le	





Bretonneux - Saint Rémy lès Chevreuse" exploitée par l'entreprise SQYBUS .. 456

Amélioration de la qualité de service

Décision de la directrice générale n° 2007-0736 du 05/11/2007 portant sur le programme d'utilisation du produit des amendes 2007 : opérations comprises entre 200 000 € et 2 000 000 €..... 457

Décision de la directrice générale n° 2007-0737 du 05/11/2007 portant sur le programme d'utilisation du produit des amendes 2007 : opérations inférieures à 200 000 €..... 459



**Délibération n° 2007/0942**

**Séance du 12 décembre 2007**

**BUDGET 2007  
DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

**VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

**VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et, en particulier les articles 6 et 33 ;

**VU** la délibération n° 2006/1159 du Conseil du STIF approuvant le budget initial 2007 ;

**VU** la délibération n° 2007/0212 du Conseil du STIF approuvant la décision modificative n°1 au budget initial 2007 ;

**VU** la délibération n° 2007/00441 du Conseil du STIF approuvant la décision modificative n°2 au budget initial 2007 ;

**VU** le rapport n° 2007/0942 ;

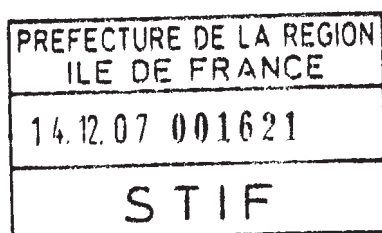
**VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2007 ;

Après en avoir délibéré,

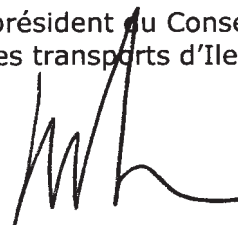
**DECIDE**

**ARTICLE 1** : la décision modificative n°3 au budget du syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2007 est adoptée.

**ARTICLE 2** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.



Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

Le Conseil du syndicat a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et de certains articles pour la section de fonctionnement
  - au niveau du chapitre avec les opérations listées en page 10 pour la section d'investissement
- La liste des articles spécialisés sur lesquels le directeur général ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 747182,74721,747312,747313,747314,747315,747316,747317,747318,7564,7562,656422,656431,656432, 65645 et 6562.

<b>III - VOTE DE LA DM3</b>		<b>III</b>
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>A</b>

Chapitre / Article	Libellé	BP + DM1+ DM2 2007		DM3 2007		TOTAL CP après DM3
		AE	CP MN + SV	Virements	Autres mes.	
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DE STOCKS</b>	<b>176 000</b>	<b>329 579</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>339 579</b>
60611	Electricité		65 000			65 000
60613	Gaz		12 000			12 000
60617	Eau		10 000			10 000
60622	Carburant		9 000			9 000
6063	Fourn. entretien et petit équipt.		35 500		5 000	40 500
6064	Fourn. administratives	125 500	137 579		5 000	142 579
6068	Autres Fournitures	50 500	50 500			50 500
607	Achat marchandises		10 000			10 000
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>17 145 500</b>	<b>25 025 571</b>	<b>0</b>	<b>-100 000</b>	<b>24 925 571</b>
6132	Location immobilière	1 300 000	1 458 641	-109 500		1 349 141
6135	Location mobilière	70 000	86 410			106 410
614	Charges locales	180 000	239 008	156 000		395 008
615	trav. entret. et réparat.	595 500	995 241	-136 500		858 741
616	primes d'assurances		40 000			40 000
6171	Etudes générales	6 450 000	8 181 591			8 181 591
6173	Etudes de trafic	5 150 000	6 989 552			6 989 552
6174	Etudes CPER	3 100 000	5 839 628			5 839 628
6175	Etudes cofinancées hors CPER	300 000	800 000			800 000
6181	documentation générale et technique		50 500			50 500
6184	Versements à des organismes de formation		220 000			220 000
6185	Frais de colloques et séminaires		125 000	70 000	-100 000	95 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>2 650 500</b>	<b>6 610 637</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>	<b>6 700 637</b>
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		6 000			6 000
6226	Honoraires		33 108			33 108
6227	Frais de contentieux		72 438	30 000		102 438
6231	annonces et insertions		2 050 000	200 000		2 250 000
6233	foires et expositions		116 195	-58 236		57 959
6237	publications	1 000 000	1 046 366	-66 764	100 000	1 079 602
6238	divers		108 668	-55 000		53 668
624	transp. coll. pers. et biens		80 000		-10 000	70 000
6251	Déplacements et missions		40 000			40 000
6257	Réceptions		46 000	57 000		103 000
626	frais postaux et télécom.	230 500	277 667			277 667
627	services bancaires		1 000			1 000
6281	Divers et cotisations		97 000	-27 000		70 000
6286	Frais de nettoyage	100 000	138 304	-10 000		128 304
6288	Autres prestations	1 320 000	2 497 891	-70 000		2 427 891
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES</b>	<b>0</b>	<b>680 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>680 000</b>
633	Versement de transport et cotisations		280 000			280 000
6351	Impôts directs		400 000			400 000
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>0</b>	<b>10 851 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 851 000</b>
<b>6411</b>	<b>Rémunération du personnel</b>	<b>0</b>	<b>7 163 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 163 000</b>
64111	Personnel titulaire	0	1 680 000	1 000 000	0	2 680 000
64112	Rémunération principale		1 125 000	885 000		2 010 000
64116	NBI, suppl familial, indemn. résidence		25 000	55 000		80 000
64118	Indemnités de préavis et de licenc		0	0		0
64118	Autres (indemnités, primes)		530 000	60 000		590 000
<b>6413</b>	<b>Personnel non titulaire</b>	<b>0</b>	<b>5 483 000</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>4 483 000</b>
64131	Rémunérations		4 670 000	-1 000 000		3 670 000
64132	Supplément familial de traitement		63 000			63 000

64136	Indemnités de préavis et de licenc	0	0	0	0	0	0	0	0
64138	Autres (indemnités, primes)	750 000	0	0	0	0	0	0	750 000
<b>645</b>	<b>s.s. et prévoyance</b>	<b>2 365 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 365 000</b>
6451	Cotisations URSSAF Sécurité Sociale	1 340 000	110 000	0	0	0	0	0	1 450 000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 025 000	-110 000	0	0	0	0	0	915 000
<b>647</b>	<b>Autres charges sociales</b>	<b>373 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>373 000</b>
6473	Allocations de chômage	85 000	0	0	0	0	0	0	85 000
6475	Médecine du travail	12 000	0	0	0	0	0	0	12 000
6476	Restauration collective	180 000	0	0	0	0	0	0	180 000
6478	Charges diverses (CREASTIF)	96 000	0	0	0	0	0	0	96 000
<b>648</b>	<b>Autres charges de personnel</b>	<b>950 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>950 000</b>
6484	Remboursement des agents mis à disposition	950 000	0	0	0	0	0	0	950 000
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>4 336 776 537</b>	<b>4 336 776 537</b>	<b>0</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>4 314 949 380</b>
<b>651</b>	<b>redev. concess. brev. marq. procéd.</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>
<b>654</b>	<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>655</b>	<b>Contingents et participations obligatoires</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>
6555	Contribution CNFPT	0	0	0	0	0	0	0	0
6558	Autres contributions obligatoires	10 000	0	0	0	0	0	0	10 000
<b>656</b>	<b>Utilisation du VT, des contrib publiques et du PA</b>	<b>4 336 676 537</b>	<b>4 336 676 537</b>	<b>0</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>4 314 849 380</b>
<b>6561</b>	<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>201 108</b>	<b>201 108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>201 108</b>
65612	Valideurs bus subv RIF	201 108	0	0	0	0	0	0	201 108
<b>6562</b>	<b>Utilisation du produit des amendes</b>	<b>187 240 669</b>	<b>187 240 669</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>187 240 669</b>
65621	productivité	53 241 691	0	0	0	0	0	0	53 241 691
65622	sécurité	43 008 464	0	0	0	0	0	0	43 008 464
65623	accès-correspondances	24 685 508	0	0	0	0	0	0	24 685 508
65624	information-qualité de service	35 437 946	0	0	0	0	0	0	35 437 946
65625	accessibilité et autres CPER	25 431 793	0	0	0	0	0	0	25 431 793
65626	études circulation PDU	290 113	0	0	0	0	0	0	290 113
65628	rénov matériel roulant	5 145 154	0	0	0	0	0	0	5 145 154
<b>6564</b>	<b>Utilisation du VT et des contrib publiques</b>	<b>4 149 234 760</b>	<b>4 149 234 760</b>	<b>0</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>-21 827 157</b>	<b>4 127 407 603</b>
<b>65641</b>	<b>Dépenses obligatoires sur VT</b>	<b>77 000 000</b>	<b>77 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>77 000 000</b>
656411	fraîs de recouvrement	27 000 000	0	0	0	0	0	0	27 000 000
656412	Remboursements aux employeurs	50 000 000	0	0	0	0	0	0	50 000 000
<b>65642</b>	<b>Actions diverses</b>	<b>61 897 807</b>	<b>61 897 807</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 897 807</b>
656422	Contributions Conventiionnelles	61 897 807	0	0	0	0	0	0	61 897 807
6564221	Conventions PMR	12 086 749	0	0	0	0	0	0	12 086 749
6564223	Politique de la ville	18 852 107	0	0	0	0	0	0	18 852 107
6564224	PDU (rés princip, pôles, expérim)	3 771 075	0	0	0	0	0	0	3 771 075
6564225	Total chèques mobilité	7 000 000	0	0	0	0	0	0	12 770 059
65642251	Chq mobilité ASS	3 200 000	5 763 264	0	0	0	0	0	5 763 264
65642252	Chq mobilité 30%	3 500 000	5 619 290	0	0	0	0	0	5 619 290
65642253	Chq mobilité gestion	200 000	1 289 208	0	0	0	0	0	1 289 208
65642254	Chq mobilité 15%	100 000	38 297	0	0	0	0	0	38 297
65642261	Imagine'R boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0
65642262	Imagine'R gestion	300 000	300 000	0	0	0	0	0	300 000
6564227	gestion cart solidarité transport	10 604 316	10 604 316	0	0	0	0	0	10 604 316
6564228	Autres conventions	3 573 501	3 573 501	0	0	0	0	0	3 573 501
<b>65643</b>	<b>Contributions Contractuelles</b>	<b>0</b>	<b>3 428 400 000</b>	<b>0</b>	<b>-42 527 157</b>	<b>-42 527 157</b>	<b>-42 527 157</b>	<b>-42 527 157</b>	<b>3 385 872 843</b>
656431	Contributions versées à la RATP	1 921 600 000	1 921 600 000	0	0	0	0	0	1 921 600 000
656432	Contributions versées à la SNCF	1 506 800 000	1 506 800 000	0	0	0	0	0	1 506 800 000
<b>65645</b>	<b>Comp pertes recettes versées à OPTILE</b>	<b>471 647 114</b>	<b>471 647 114</b>	<b>0</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>466 647 114</b>
65646	Transports scolaires	110 289 839	110 289 839	0	0	0	0	0	135 289 839
65648	Transport fluvial	0	0	0	0	0	0	0	700 000
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>480 000</b>	<b>0</b>	<b>2 029 526</b>	<b>2 029 526</b>	<b>2 029 526</b>	<b>2 029 526</b>	<b>2 509 526</b>
6718	Autres charges exception.	100 000	100 000	0	0	0	0	0	100 000
673	Titres annulés	360 000	360 000	0	0	0	0	0	360 000
6744	Subv except de fonct (concess de parcs	20 000	20 000	0	0	0	0	0	20 000
675	valeur comptable d'éléments cédés	0	0	0	0	0	0	0	2 029 526
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISS. ET PROVIS.</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	<b>0</b>	<b>13 241 157</b>	<b>13 241 157</b>	<b>13 241 157</b>	<b>13 241 157</b>	<b>13 791 157</b>
6811	amortissement des immob.	550 000	550 000	0	0	0	0	0	422 000
6875	dotations aux provisions pour risques et charges except.	0	0	0	0	0	0	0	12 819 157
<b>23</b>	<b>Viement à la section d'investissement</b>	<b>4 381 303 324</b>	<b>4 381 303 324</b>	<b>0</b>	<b>-6 556 474</b>	<b>-6 556 474</b>	<b>-6 556 474</b>	<b>-6 556 474</b>	<b>4 374 746 850</b>
<b>23</b>	<b>Viement à la section d'investissement</b>	<b>2 876 235</b>	<b>2 876 235</b>	<b>0</b>	<b>-1 397 000</b>	<b>-1 397 000</b>	<b>-1 397 000</b>	<b>-1 397 000</b>	<b>1 479 235</b>
<b>23</b>	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 172 000</b>	<b>61 172 000</b>	<b>0</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>4 376 226 085,43</b>
<b>RECETTES</b>									
		<b>Recettes prévues</b>					<b>DM3 2007</b>		<b>TOTAL après DM3</b>

<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS, PREST SERV ET MARCH</b>		<b>0</b>	<b>0</b>					
701	ventes publications								0
706	prestations de services								0
708	autres produits								0
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBV et PARTICIPATIONS</b>		<b>1 273 383 274</b>	<b>0</b>	<b>-9 983 000</b>	<b>0</b>	<b>-9 983 000</b>	<b>0</b>	<b>1 263 400 274</b>
747	Subventions et participations		1 273 183 274	0	-9 983 000	0	-9 983 000	0	1 263 200 274
7471	Etat		122 094 044	0	0	0	0	0	122 094 044
747181	Subv d'exploitation		0						0
747182	Transports scolaires		120 100 000						120 100 000
747183	CPER		1 844 044						1 844 044
747188	Autres subv et particip		150 000						150 000
<b>7472</b>	<b>Région Ile-de-France</b>		<b>640 014 230</b>	<b>0</b>	<b>-9 983 000</b>	<b>0</b>	<b>-9 983 000</b>	<b>0</b>	<b>630 031 230</b>
74721	Participation statutaire		531 675 000						531 675 000
74722	Subv Carte IR		36 190 000						36 190 000
747283	CPER		3 849 230						3 849 230
747285	Subv Tarification sociale		67 900 000						67 900 000
747288	Autres subv et particip		400 000						400 000
<b>7473</b>	<b>Départements d'Ile de France</b>		<b>511 075 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>511 075 000</b>
74731	Participations statutaires								
747311	département 75		316 698 573						316 698 573
747312	département 92		80 707 056						80 707 056
747313	département 93		39 081 730						39 081 730
747314	département 94		31 419 668						31 419 668
747315	département 78		16 606 347						16 606 347
747316	département 91		10 216 083						10 216 083
747317	département 95		9 455 089						9 455 089
747318	département 77		6 640 454						6 640 454
74738	Subv études hors CPER		250 000						250 000
748	Autres subventions et participations		200 000						200 000
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>3 053 341 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 053 341 777</b>
751	Redevances pour brevets, licences, marques.....		200 000						200 000
752	Revenus des Immeubles		500 000						500 000
756	Produits spécifiques		3 052 641 777	0	0	0	0	0	3 052 641 777
7561	Recettes provenant de tiers		201 108						201 108
75612	Validateurs bus RIF		201 108						201 108
7562	Produit des Amendes		187 240 669						187 240 669
7564	Versement transport		2 865 200 000	0	0	0	0	0	2 865 200 000
75642	VT (produit courant)		2 865 000 000						2 865 000 000
75644	Remboursement par les employeurs		100 000						100 000
75648	Autres produits		100 000						100 000
758	Autres produits de gest. courante								0
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>
767	Produit cession valeurs mobilières		5 000 000						5 000 000
768	Autres produits financiers								0
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>4 042 000</b>	<b>0</b>	<b>2 029 526</b>	<b>0</b>	<b>2 029 526</b>	<b>0</b>	<b>6 071 526</b>
771	Produits exceptionnels sur opéré de gestion		4 022 000						4 022 000
775	Produits des cessions d'immobilisation		0						975 000
7761	Différences sur réalisations (-) reprises au cpt résultat								1 054 526
777	Quote-part des subv d'inv virées au cpt résultat		20 000						20 000
778	Autres produits exceptionnels		0						0
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORT ET PROV.</b>								0
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTION.</b>									
			<b>4 335 767 051</b>	<b>0</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>0</b>	<b>-7 953 473,57</b>	<b>0</b>	<b>4 327 813 577,43</b>

FONCTIONNEMENT CP	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	TOTAL Section
DEPENSES	4 376 226 085			4 376 226 085
RECETTES	4 327 813 577	48 412 508		4 376 226 085

## Provisions semi-budgétaires

Compte d'imputation	CONSTITUTION			REPRISE		SOLDE
	Date	Objet	Montant	- pour utilisation (1)	- sans utilisation (1)	
6875	12/12/2007	SNCF Régularité	2 700 000,00			
6875	12/12/2007	SNCF Lundi Pentecôte	800 000,00			
6875	12/12/2007	SNCF Ermon/SI Lazare	6 600 000,00			
6875	12/12/2007	RATP Lundi Pentecôte	760 000,00			
6875	12/12/2007	Fiscalité Taxes/ salaires	1 959 157,00			
<b>TOTAL</b>			<b>12 819 157</b>			<b>12 819 157</b>

## III - VOTE DE LA DM3

## B - SECTION D'INVESTISSEMENT

III  
A

DEPENSES	AP	CP MN + SV	DM3 2007		TOTAL CP après DM3
			Virements	Autres mes.	
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISST.</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
139	subv. d'inv. inscr. au cpte résultat.	20 000			20 000
<b>19</b>	<b>DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>0</b>	<b>1 054 526</b>	<b>1 054 526</b>	<b>1 054 526</b>
192	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisation	0	1 054 526	1 054 526	1 054 526
<b>20</b>	<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>218 400 000</b>	<b>0</b>	<b>60 000 000</b>	<b>367 437 656</b>
203	frais d'études			0	0
204	Subventions d'équipement versées PA	217 100 000	305 647 464	60 000 000	365 647 464
2048	Autres subv. d'équip. versées	1 000 000		0	1 000 000
2053	Achat de logiciels	200 000	690 192	80 000	770 192
2058	Concessions.brevets.licences.marques	100 000	100 000	-80 000	20 000
208	autres immobilisations incorporelles			0	0
<b>21</b>	<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>350 000</b>	<b>1 527 656</b>	<b>0</b>	<b>1 527 656</b>
2135	installations générales			0	0
215	installations techniques	50 000	50 000	-10 000	40 000
21831	matériel de bureau	30 000	30 000	-16 500	13 500
21832	matériel informatique	240 000	1 372 242	0	1 372 242
2184	meubler	30 000	75 414	26 500	101 914
<b>23</b>	<b>IMMOB. EN COURS</b>	<b>300 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
2318	travaux autres	300 000	200 000	0	200 000
232	immob. incorpor. en cours			0	0
<b>45</b>	<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>	<b>3 745 198</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 745 198</b>
4581	Opérations d'invest. sous mandat (valeurs subv RIF)	3 745 198		0	3 745 198
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>219 050 000</b>	<b>312 930 510</b>	<b>61 054 526</b>	<b>373 985 036</b>

RECETTES	Recettes prévues	DM3 2007	TOTAL après DM3
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 000 000</b>	<b>365 647 464</b>
13118	Autres subvention de l'Etat et des Ets nationaux	60 000 000	60 000 000
1332	Produit des amendes	0	305 647 464
<b>15</b>	<b>PROV. RISQUES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



157	à répart. sur plus. exerc.						0	0	
1572	pour grosses réparations						0	0	
<b>21</b>	<b>IMMOB. CORPOR.</b>	0	0	2 029 526	2 029 526	2 029 526	2 029 526	2 029 526	2 029 526
211	terrains						2 029 526		2 029 526
213	constructions						0		0
215	installations techniques						0		0
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOB. FINANCIERES</b>	20 000	20 000	0	0	0	0	20 000	20 000
274	prêts	20 000	20 000				0	20 000	20 000
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENT DES IMMOB.</b>	550 000	550 000	0	422 000	422 000	422 000	972 000	972 000
280	amortis. des immob. incorporelles						0		0
2804	subventions d'équipement versées						422 000		422 000
281	amortis. des immob. corporelles		550 000				0		550 000
<b>29</b>	<b>PROVISIONS DEPRECIATIONS</b>								
291	prov. dépréc. immos corporelles						0		0
<b>45</b>	<b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>								
4582	Opérations d'invest. sous mandat (valdeurs subv RIF)		3 745 198	0	0	0	0	3 745 198	3 745 198
			3 745 198				0	3 745 198	3 745 198
	<b>SOUS TOTAL RECETTES D'INVEST.</b>		309 962 662	0	62 451 526	62 451 526	62 451 526	372 414 188	372 414 188
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		2 876 235		-1 397 000	-1 397 000	-1 397 000	1 479 235	1 479 235
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		312 838 897	0	61 054 526	61 054 526	61 054 526	373 893 423	373 893 423

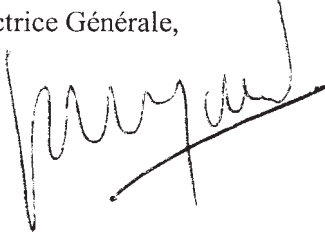
INVESTISSEMENT CP	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	TOTAL Section
DEPENSES	373 985 036			373 985 036
RECETTES	373 893 423	91 613		373 985 036

## ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Directrice Générale

A Paris le 12 décembre 2007

La Directrice Générale,



Nombre d'administrateurs présents : 19.....

Nombre de suffrages exprimés : .....

VOTES : Pour : 19.....

Contre : .....

Abstention.....

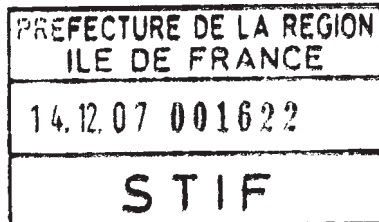
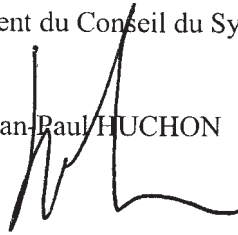
Date de convocation : 30 novembre 2007

Délibéré par le conseil réuni en séance

A Paris le 12 /12/2007

Le Président du Conseil du Syndicat

Jean-Paul HUCHON



Transmis au Préfet le 14 /.../12.../ 2007.....

**Délibération n° 2007/0943**

**Séance du 12 décembre 2007**

**BUDGET INITIAL 2008**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

**VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

**VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et, en particulier les articles 6 et 33 ;

**VU** le rapport n° 2007/0943 ;

**VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2007 ;

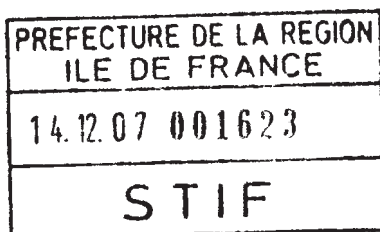
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

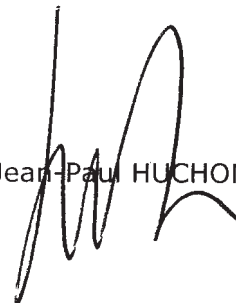
**ARTICLE 1** : le budget du syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2008 est adopté.

**ARTICLE 2** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON



# REPUBLIQUE FRANCAISE

											<b>Désignation de l'établissement public</b> .....STIF..... ....
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**POSTE COMPTABLE DE :**

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE**

**BUDGET PRIMITIF 2008**

**EXERCICE 2008**

(1) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

## I - INFORMATIONS GENERALES

### LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES

Région Ile de France

Ville de PARIS

Département des Hauts de Seine

Département de Seine St Denis

Département du Val de Marne

Département des Yvelines

Département de l'Essonne

Département du Val d'Oise

Département de Seine et Marne

## Sommaire

p. 1	I	Informations générales		
p. 3/5	II.	Présentation générale du budget - Balance générale du budget		
p. 6/10	III. A.	Vote du budget - Section de fonctionnement		
p. 11	III. B	Section d'investissement - Vue d'ensemble -		
p. 12/13	III. B. 1	Section d'investissement - Détail par articles - 1. Dépenses d'équipement non individualisées – 2. Opérations votées - 3. Opérations financières - 4. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
p. 14	III. B. 2	Section d'investissement - Détail par articles - 1. Recettes d'équipement non affectées à une opération - 2. Recettes affectées aux opérations – 3. Opérations financières – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>ANNEXES</b>			<b>Joint</b>	<b>Sans objet</b>
		Annexes - Etat de la dette - Détail		<b>x</b>
		Annexes - Etat des engagements donnés et reçus		<b>x</b>
p. 15		Annexes - Amortissements et provisions - Charges à répartir	<b>X</b>	<b>x</b>
p. 16		Annexes - Etat du personnel - Méthodes utilisées	<b>X</b>	
p. 17/19		Annexes – Etat du suivi des autorisations de programme et des autorisations d'engagement – Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	<b>X</b>	
p. 20		Annexes – Détail des opérations pour comptes de tiers		<b>x</b>
p. 21		Annexes - Arrêté et signatures	<b>x</b>	

■ Dans toute la maquette, les cellules grisées ne doivent pas être remplies.

Les italiques identifient les opérations d'ordre qui ne se traduisent, ni par un encaissement, ni par un décaissement effectifs.

**II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**1 – Dépenses**

		<b>Opérations de l'exercice (col 1)</b>	<b>Résultat reporté (col 2)</b>	<b>Restes à réaliser (col 3)</b>	<b>Cumul section (Col 1+2+3)</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>A1</b>	<b>4 296 164 148</b>	<b>D002</b>	<b>0</b>	<b>4 296 164 148</b>
<b>Investissement</b>	<b>B1</b>	<b>188 476 580</b>	<b>D001</b>	<b>0</b>	<b>188 476 580</b>

**2 – Recettes**

		<b>Opérations de l'exercice (col 1)</b>	<b>Résultat reporté (col 2)</b>	<b>Affectation (col 3)</b>	<b>Restes à réaliser (col 4)</b>	<b>Cumul section (Col 1+2+3+4)</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>A2</b>	<b>4 296 164 148</b>	<b>R002</b>		<b>0</b>	<b>4 296 164 148</b>
<b>Investissement</b>	<b>B2</b>	<b>188 476 580</b>	<b>R001</b>	<b>R1068</b>		<b>188 476 580</b>

## II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 1 - DEPENSES de l'exercice

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4 293 734 148</b>	<b>2 430 000</b>	<b>A 4 296 164 148</b>
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks	335 500		335 500
61	Services extérieurs	20 433 714		20 433 714
62	Autres Services extérieurs	8 762 900		8 762 900
63	Impôts, taxes et versements assimilés	715 000		715 000
64	Charges de personnel	11 935 000		11 935 000
65	Autres charges de gestion courante	4 251 230 034		4 251 230 034
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	322 000		322 000
022	Dépenses imprévues			
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		2 400 000	2 400 000
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
023	<i>Virement à la section d'inv.</i>		30 000	30 000
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section.	
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>188 476 580</b>			<b>B 1 188 476 580</b>
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subv. d'investissement	20 000			20 000
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immo. incorpor.(hors 204)	800 000			800 000
204	Subv. d'équipement versées	182 276 580			182 276 580
21	Immob. corporelles	1 330 000			1 330 000
23	Immob. en cours	300 000			300 000
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immob. financières				
45	Opérations d'équipt. (total)				
45	Comptabilité distincte rattachée	3 750 000			3 750 000
020	Dépenses imprévues				
<b>Dépenses d'ordre (2)</b>					
18	<i>Compte de liaison : affectation</i>				
22	<i>Immob. reçues en affectation</i>				
24	<i>Immob. affectées, concédées,...</i>				
15	<i>Prov. pour risques et ch.</i>				
19	<i>Différences s/ réalisations d'immob.</i>				
29	<i>Prov. pour dépr. des immob.</i>				
39	<i>Prov. pr dépr. des stock et en-cours</i>				
49	<i>Prov. pr dépr. des comptes de tiers</i>				
59	<i>Prov. pr dépr. des comptes fi.</i>				
481	<i>Charges à répartir sur pl. exercices</i>				
3...	<i>Stocks et en-cours</i>				
<b>001 Solde d'exécution reporté</b>					

(1) Y compris les opérations mixtes de variation des stocks et les opérations relatives aux rattachements.

(2) Voir détail p.10-11 Opérations financières. Les dépenses sont égales aux recettes.

**II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 - RECETTES de l'exercice**

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>4 296 164 148</b>		<b>A2 4 296 164 148</b>
013	Atténuation de charges			
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de serv., marchandises			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Taxes			
74	Dotations, subv. et participations	1 324 331 148		1 324 331 148
75	Autres produits de gestion courante	2 971 833 000		2 971 833 000
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	<i>Reprises sur amortissements et prov.</i>			
79	Transferts de charges			
<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>				
<b>001 Solde d'exécution reporté</b>				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>186 046 580</b>	<b>2 430 000</b>		<b>B 2 188 476 580</b>
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'inv.	182 276 580			
16	Emprunts et dettes assimilées				
27	Autres immob. fin.	20 000			
45	Compt. distincte rattachée	3 750 000			
<b>Recettes d'ordre (2)</b>			<b>2 430 000</b>		
18	<i>Compte de liaison : affectation</i>				
22	<i>Immob. reçues en affectation</i>				
24	<i>Immob. affectées, concédées, ...</i>				
20	<i>Immob. incorporelles</i>				
21	<i>Immob. corporelles</i>				
23	<i>Immob. en cours</i>				
26	<i>Participations et créances ratt. à des part.</i>				
19	<i>Différences s/ réalisations d'immob</i>				
28	<i>Amort. des immob.</i>		2 400 000		
15	<i>Prov. pour risques et charges</i>				
29	<i>Prov. pour dépr. des immob.</i>				
39	<i>Prov. pr dépr. des stock et en-cours</i>				
49	<i>Prov. pr dépr. des comptes de tiers</i>				
59	<i>Prov. pr dépr. des comptes fi.</i>				
481	<i>Charges à répartir sur pl. exercices</i>				
3...	<i>Stocks et en-cours</i>				
021	<i>Virement de la sect. de fonct</i>		30 000		
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>					



I – Le conseil du syndicat a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les AP listées en page 18
- avec sans vote formel sur chacun des chapitres.(2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels le directeur général ne peut procéder à des virements d'article à article sont ceux prévus à l'article 2 Titre III du règlement budgétaire et financier du STIF (en gras, dans la colonne Propositions et individualisées dans la colonne Vote du Syndicat)  
 La comparaison s'effectue par rapport au budget : - primitif (2)  
 - cumulé (2) de l'exercice précédent

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre d'opérations.

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Rayer la mention inutile

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (1)</b>	<b>4 136 240 000</b>		<b>4 296 164 148</b>	<b>1 429 616 148</b>
014	Atténuations de produits				
60	Achats	<b>317 500</b>		<b>335 500</b>	<b>335 500</b>
...60611	Electricité	65 000		67 000	
60613	Gaz	12 000		12 000	
60617	Eau	10 000		13 000	
60622	Carburant	9 000		10 000	
6063	Fourn. entretien et petit équipt.	35 500		35 500	
6064	Fourn. administratives	125 500		125 500	
6068	Autres Fournitures	50 500		60 500	
607	Achat marchandises	10 000		12 000	
61	Services extérieurs	<b>17 581 000</b>		<b>20 433 714</b>	<b>20 433 714</b>
6132	Location immobilière	1 300 000		1 418 986	
6135	Location mobilière	70 000		101 000	
614	Charges locatives	180 000		275 000	
615	trav. entret. et réparat.	595 500		968 500	
616	primes d'assurances	40 000		100 000	
6171	Etudes générales	6 450 000		6 995 130	
6173	Etudes de trafic	5 150 000		7 167 598	
6174	Etudes CPER	3 100 000		2 600 000	
6175	Etudes cofinancées hors CPER	300 000		400 000	
6181	documentation générale et technique	50 500		60 500	
6184	Versements à des organismes de formation	220 000		220 000	
6185	Frais de colloques et séminaires	125 000		127 000	
62	Autres Services extérieurs	<b>5 240 500</b>		<b>8 762 900</b>	<b>8 762 900</b>
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	6 000		6 000	
6226	Honoraires	20 000		403 300	
6227	Frais de contentieux	60 000		115 000	
6231	annonces et insertions	2 050 000		2 100 000	
6233	foires et expositions	100 000		120 000	
6237	publications	1 000 000		1 000 000	
6238	divers	100 000		102 000	
624	transp. coll. pers.et biens	70 000		70 000	
6251	Déplacements et missions	40 000		40 000	
6257	Réceptions	46 000		91 000	
626	frais postaux et télécom.	230 500		335 100	
627	services bancaires	1 000		500	
6281	Divers et cotisations	97 000		50 000	
6286	Frais de nettoyage	100 000		207 000	
6288	Autres prestations	1 320 000		4 123 000	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	<b>680 000</b>		<b>715 000</b>	<b>715 000</b>
633	Versement de transport et cotisations	280 000		315 000	
6351	Impôts directs.....	400 000		400 000	

64	Charges de personnel	10 851 000		11 935 000	11 935 000
64111	Rémunération principale	1 125 000		2 970 000	
64112	NBI, suppl familial, indemn résidence	25 000		94 000	
64116	Indemnités de préavis et de licenc				
64118	Autres (indemnités, primes)	530 000		770 000	
64131	Rémunérations	4 670 000		3 560 000	
64132	Supplément familial de traitement	63 000		95 000	
64136	Indemnités de préavis et de licenc				
64138	Autres (indemnités, primes)	750 000		600 000	
6451	Cotisations URSSAF Sécurité Sociale	1 340 000		1 450 000	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 025 000		1 300 000	
6473	Allocations de chômage	85 000		85 000	
6475	Médecine du travail	12 000		12 000	
6476	Restauration collective	180 000		180 000	
6478	Charges diverses ( CREAMSTIF )	96 000		119 000	
6484	Remboursement des agents mis à disposition	950 000		700 000	
6488	Autres charges				
65	Autres charges de gestion courante	4 099 400 000		4 251 230 034	4 251 230 034
651	Redevances, concessions	90 000		110 000	
654	Pertes ur créances irrecouvrables				
6555	Contribution CNFPT				
6558	Autres contributions oblig	10 000		15 000	
656	Utilisation du VT, des contrib	4 099 300 000			
6561	Opérations pour le compte de tiers				
65612	Valideurs bus subv RIF				
6562	<b>Utilisation du produit des amendes</b>				
65621	productivité				
65622	sécurité				
65623	accès-correspondances				
65624	information-qualité de service				
65625	accessibilité et autres CPER				
65626	études circulation PDU				
65628	renov matériel roulant				
6564	Utilisation du VT et des contrib	4 099 300 000			
65641	Dépenses obligatoires sur VT	77 000 000			
656411	frais de recouvrement	27 000 000		29 710 050	
656412	Remboursements aux employeurs	50 000 000		51 800 000	
65642	Actions diverses	44 200 000			
656422	<b>Contributions Conventiennelles</b>	<b>44 200 000</b>			
6564221	Conventions PMR	10 000 000		8 067 000	
6564223	Politique de la ville	17 000 000		15 250 000	
6564224	PDU (rés princip, pôles, expérim)	1 400 000		840 000	
6564225	Total chèques mobilité	7 000 000			
65642251	Chq mobilité ASS	3 200 000		400 000	
65642252	Chq mobilité 30%	3 500 000		2 000 000	
65642253	Chq mobilité gestion	200 000		300 000	
65642254	Chq mobilité 15%	100 000			
65642261	Imagine'R boursiers				
65642262	Imagine'R gestion	300 000			
6564227	gestion cart solidarité transport	5 500 000		8 500 000	
6564228	Autres conventions	3 000 000		956 000	
65643	Contributions Contractuelles	3 413 100 000			
656431	<b>Contributions versées à la RATP</b>	<b>1 914 200 000</b>		<b>1 941 970 500</b>	
656432	<b>Contributions versées à la SNCF</b>	<b>1 498 900 000</b>		<b>1 560 175 484</b>	
65645	<b>Comp pertes recettes versées à OPTILE</b>	<b>435 000 000</b>		<b>491 640 000</b>	
65646	Transports scolaires	130 000 000		135 600 000	
65647	Services délégués (TAD)			746 000	
65648	Transport fluvial			3 150 000	
66	Charges financières				
...	.....				
022	Dépenses imprévues				

<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>220 000</b>		<b>322 000</b>	<b>322 000</b>
	Opérations réelles	220 000		322 000	322 000
6718	Autres charges exception.	100 000		222 000	
673	Titres annulés	100 000		100 000	
6744	Subv except de fonct (concess de parcs	20 000			
	<i>Opérations d'ordre</i>				
675	<i>Valeur comptable des immob. cédées</i>				
...	.....				
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et prov.</b>	<b>550 000</b>		<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>
6811	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>550 000</i>		<i>2 400 000</i>	
<b>71</b>	<b>Production stockée (ou déstockage)</b>				
...	.....				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 400 000</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

- (1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>	<b>4 136 240 000</b>		<b>4 296 164 148</b>	<b>II 4 296 164 148</b>
013	Atténuation de charges				
609	Rabais, remises et ristournes sur achats				
619	Rabais, remi. et ristournes sur serv. ext.				
629	Rabais, remi. et ristournes s/ a/ serv. ext.				
6419	Remboursements sur rému. du personnel				
603..	Variation des stocks...				
6611	Intérêts des emprunts et dettes				
70	Ventes de prod. Fabriqués, prest. de serv., marchandises				
...	.....				
71	Production stockée (ou déstockage)				
...	.....				
72	Travaux en régie				
...	.....				
73	Taxes				
...	.....				
74	<b>Dotations, subv. et participations</b>	<b>1 270 090 000</b>		<b>1 324 331 148</b>	<b>1 324 331 148</b>
747181	Subv d'exploitation				
<b>747182</b>	<b>Transports scolaires</b>	<b>120 100 000</b>		<b>129 972 297</b>	
747183	CPER	1 050 000		780 000	
747188	Autres subv et particip	150 000			
<b>74721</b>	<b>Participation statutaire RIF</b>	<b>531 675 000</b>		<b>547 762 364</b>	
74722	Subv Carte Imagine'R	36 190 000		36 190 000	
747283	CPER	2 050 000		1 820 000	
747285	Subv Tarification sociale	67 900 000		81 525 000	
747288	Autres subv et particip	150 000			
<b>747311</b>	<b>Particip. statutaire département 75</b>	<b>316 698 573</b>		<b>326 294 522</b>	
<b>747312</b>	<b>Particip. statutaire département 92</b>	<b>80 707 056</b>		<b>83 130 994</b>	
<b>747313</b>	<b>Particip. statutaire département 93</b>	<b>39 081 730</b>		<b>40 276 644</b>	
<b>747314</b>	<b>Particip. statutaire département 94</b>	<b>31 419 668</b>		<b>32 328 720</b>	
<b>747315</b>	<b>Particip. statutaire département 78</b>	<b>16 606 347</b>		<b>17 077 297</b>	
<b>747316</b>	<b>Particip. statutaire département 91</b>	<b>10 216 083</b>		<b>10 525 630</b>	
<b>747317</b>	<b>Particip. statutaire département 95</b>	<b>9 455 089</b>		<b>9 773 799</b>	
<b>747318</b>	<b>Particip. statutaire département 77</b>	<b>6 640 454</b>		<b>6 873 881</b>	
748	Autres subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	<b>2 865 900 000</b>		<b>2 971 833 000</b>	<b>2 971 833 000</b>
751	Redevances brevets, licences, marques	200 000		200 000	
752	Revenus des immeubles	500 000		288 000	
<b>75642</b>	<b>VT (produit courant)</b>	<b>2 865 000 000</b>		<b>2 971 005 000</b>	
<b>75644</b>	<b>Remboursement par les employeurs</b>	<b>100 000</b>		<b>340 000</b>	
75648	Autres produits	100 000			
758	Autres produits de gest. courante				
76	Produits financiers				

	.....				
77	Produits exceptionnels	<b>250 000</b>			
771	Produits exceptionnels sur opér.gestion	230 000			
775	Produits des cessions d'immobilisation				
777	Quote-part des subv d'inv virées	20 000			
778	Autres produits exceptionnels				
78	<i>Reprises sur amortis. et prov</i>				
...	.....				
79	Transferts de charges				
...	.....				

- (1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier).

	<b>Opérations de l'exercice (col 1)</b>	<b>Résultat reporté (col 2)</b>	<b>Restes à réaliser (col 3)</b>	<b>Cumul section (Col 1+2+3)</b>
<b>Dépenses</b>	<b>I 4 296 164 148</b>	<b>D002</b>		<b>4 296 164 148</b>
<b>Recettes</b>	<b>II 4 296 164 148</b>	<b>R002</b>		<b>4 296 164 148</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B</b>

### VUE D'ENSEMBLE

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (1)	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>DEPENSES</b>	<b>101 970 000</b>		<b>188 476 580</b>	<b>I 188 476 580</b>
	<i><b>Dépenses d'équipement</b></i>				
20	Immob. incorporelles (hors opér.)	<b>1 300 000</b>		800 000	
204	Subventions d'équipement versées (idem)	<b>100 000 000</b>		182 276 580	
21	Immobilisations corporelles (idem)	<b>350 000</b>		1 330 000	
23	Immobilisations en cours (idem)	<b>300 000</b>		300 000	
	Opérations d'équipement (total)				
	<i><b>Dépenses des opérations financières</b></i>				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
19	Différences s/ réalisations d'immob.				
22	Immobilisations reçues en affectation				
24	Immob. affectées, concédées, ...				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<i><b>Reprises sur :</b></i>				
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement			20 000	
15	Provisions pour risques et charges				
29	Prov. pour dépr. des immob.				
39	Prov. pr dépr. des stock et en-cours				
49	Prov. pr dépr. des comptes de tiers				
59	Prov. pr dépr. des comptes fi.				
481	Charges à répartir sur pl. exercices				
3...	Stocks et en-cours				
458	Opérations d'investissements rattachées (2)			3 750 000	
	<b>RECETTES</b>	<b>101 970 000</b>		<b>188 476 580</b>	<b>II 188 476 580</b>
	<i><b>Recettes d'équipement</b></i>				
13	Subventions d'investissement	100 000 000		182 276 580	
16	Emprunts et dettes assimilées				
	Opérations d'équipement (total)				
	<i><b>Recettes des opérations financières</b></i>				
10	Dotation, fonds divers et réserves				
15	Provisions pour risques et charges				
18	Compte de liaison : affectation				
19	Différences s/ réalisations d'immob.				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
24	Immob. affectées, concédées, ...				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	20 000		20 000	
28	Amortissement des immobilisations	550 000		2 400 000	
29	Prov. pour dépr. des immob.				
39	Prov. pr dépr. des stock et en-cours				
49	Prov. pr dépr. des comptes de tiers				
59	Prov. pr dépr. des comptes fi.				
481	Charges à répartir sur pl. exercices				
3...	Stocks et en-cours				
45	Opérations d'investissements rattachées (2)			3 750 000	
021	Virement de la section de fonct.	1 400 000		30 000	

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier).

(2) Les dépenses sont égales aux recettes. Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe p. 20

	Opérations de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col 2)	Restes à réaliser (col 3)	Affectation c/1068 (col 4)	Cumul section (Col 1+2+3+4)
Dépenses	I 188 476 580	D001			188 476 580
Recettes	II 188 476 580	R001			188 476 580
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLES</b>					<b>B 1</b>

### 1) DEPENSES D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>DEPENSES (1)</b>				
<b>20.</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	300 000		<b>800 000</b>	<b>800 000</b>
2053	Logiciels			700 000	
2058	Licences, Marques			100 000	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>350 000</b>		<b>1 330 000</b>	<b>1 330 000</b>
215	Installations techniques			550 000	
21831	Matériel de bureau			30 000	
21832	Matériel informatique			700 000	
2184	Mobilier			50 000	
...					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>300 000</b>		<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
2313	Constructions			300 000	

- (1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier).

### 2) DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT

N° (1)	Intitulé (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>TOTAL</b>			<b>182 276 580</b>	<b>182 276 580</b>
(2)	.....Productivité.....			23 536 900	
....	.....Sécurité..			13 616 600	
.	.....Accès/Correspondances Information/Qualité de service			21 201 580	
	.....Accessibilité PMR			9 510 000	
	Matériel roulant			25 536 800	
	Non réparti			88 874 700	

- (1) Si le conseil du syndicat a voté une ou plusieurs opérations, il y a lieu de produire un cadre « Opérations » sur le modèle du cadre « dépenses d'équipement non individualisées », précédé du n° et de l'intitulé de l'opération.  
(2) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

### 3) OPERATIONS FINANCIERES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>DEPENSES (1)</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts et dettes</b>				
164..	Emprunts auprès d'établissements de crédit .....				
	<b>Autres dépenses financières</b>				
26..	Participation et créances rattachées				
27..	Autres immobilisations financières .....				
	<b>Reprises sur:</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
10..	<i>Dotation, fonds divers et réserves</i>				
13..	<i>Subventions d'équipement</i>			20 000	
15..	<i>Provisions pour risques et charges</i> .....				
<b>481</b>	<b>Charges à répartir</b>				
...	.....				
	<b>Travaux en régie</b>				
21,23	.....				
<b>3...</b>	<b>Stocks et en-cours</b>				

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

### 4) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<i>DEPENSES (1)</i>				
18	<i>Compte de liaison : affectation</i>				
21..	<i>Immobilisations intégrées dans l'actif</i>				
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i> .....				

(1) Les dépenses sont égales aux recettes



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>B 2</b>

### 1) RECETTES D'EQUIPEMENT NON AFFECTEES A UNE OPERATION

Chap / Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>RECETTES (1)</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>			<b>182 276 580</b>	<b>182 276 580</b>
13118	Autre subventions Etat, EPN			67 000 000	
1332	Produit des amendes			115 276 580	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
164..	Emprunts auprès des établissements de crédit				
.....	.....				
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>				
	<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>				

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

### 2) RECETTES AFFECTEES AUX OPERATIONS

N° (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser	Recettes affectées à l'opération	Imputation de la recette (2)	BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) de financement
.....					
..					
.....					

(1) de l'opération votée

(2) Indiquer l'article de la nomenclature (13.... ou 16..)

### 3) OPERATIONS FINANCIERES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<b>RECETTES (1)</b>				
	<b>Ressources propres externes</b>				
1022	FCTVA.....				
...					
	<b>Ressources propres internes</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
15.	Provisions pour risques et charges				
21..	Cessions d'immobilisations corporelles				
26	Cessions de participations				
27	Cessions d'immobilisations financières				
...	.....				
28	Amortissements des immobilisations				
.....	Provisions pour dépréciation (29, 39, 49, 59)				
...	.....				
3...	Stocks et en-cours				
481	Charges à répartir				
021	Virement de la section de fonctionnement			30 000	
	<b>EXCEDENT</b>				
	<b>DEFICIT</b>				

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

### 4) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	<i>RECETTES (1)</i>				

1021	Dotation				
1025	Dons et legs en capital (en nature)				
181	Compte de liaison : affectation à...				
21..	Immobilisations cédées, ou affectées				
22...	Immobilisations reçues en affectation				
...	...				

(1) Les recettes sont égales aux dépenses

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CHARGES A REPARTIR</b>	

#### AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition (a)	Durée d'amortis- sement	Amortis- sements antérieurs (b)	Valeur nette comptable	Amortissements de l'exercice
2808 Logiciels	1995 à 2005	1 688 517,47	1 à 5 ans	1 473 122,10	215 395,37	169 895
28133 Constructions 11 av de Villars	1972 et 1983	6 186 552,39	80	1 045 207,61	5 141 344,78	77 332
28135 Agencements Install électriques		1 697 815,38	10	1 055 637,18	642 178,20	80 000
2815 Installations techniques diverses	2001 à 2005	300 623,91	10	44 461,92	256 161,99	40 000
28182 Mat de transport	1980 à 2004	100 794,83	5	85 392,86	15 401,97	7 671
281831 Mat de bureau	1980 à 2005	131 271,25	5	115 854,34	15 416,91	4 000
218832 Mat informatique	1989 à 2005	984 277,40	5	806 907,87	177 369,53	76 395
28184 Mob de bureau	1968 à 2005	634 510,32	10	440 007,74	194 502,58	44 707
<b>TOTAL</b>		<b>11 724 362,95</b>		<b>5 066 591,62</b>	<b>6 657 771,33</b>	<b>500 000</b>

#### PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Compte d'imputation	CONSTITUTION			REPRISE - pour utilisation (1) - sans utilisation (1)		SOLDE
	Date	Objet	Montant	Date	Montant	
6875	12/12/2007	SNCF Régularité	2 700 000			
6875	12/12/2007	SNCF Lundi Pentecôte	800 000			
6875	12/12/2007	SNCF Ermont/St Lazare	6 600 000			
6875	12/12/2007	RATP Lundi Pentecôte	760 000			
6875	12/12/2007	Fiscalité Taxes/ salaires	1 959 157			
<b>TOTAL</b>			<b>12 819 157</b>			<b>12 819 157</b>

(1) Rayer la mention inutile

#### ETAT DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (COMPTE 481)

Exercice d'origine	Date de la délibération	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL ETAT DES METHODES UTILISEES</b>	

**ETAT DU PERSONNEL au 31 Décembre 2007**

GRADES OU EMPLOIS	Modalités de rémunération	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Emplois fonctionnels		6	5	
Agent comptable		1	1	
Catégorie A		118	100	
Catégorie B		29	25	
Catégorie C		33	33	
<b>TOTAL</b>		<b>187</b>	<b>164</b>	

\* 5 agents, déjà recrutés, prendront leurs fonctions avant le 15 janvier 2008

**ETAT DES METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DU SYNDICAT	Délibération du																											
<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>OUI</b>	<b>NON :</b>																											
<b>Linéaire</b>																													
<b>Non proratisé</b>	<b>:Si oui catégories de biens amortis :</b> <table style="display: inline-table; vertical-align: top;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;"><b>Durée</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....2808 Logiciels .....</td> <td style="text-align: center;">.2 ans</td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....28133 Constructions 1 l'avenue de Villars.....</td> <td style="text-align: center;">80.....</td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....28135 Agencements Inst. générales.....</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....2815 Inst. Techniques « divers ».....</td> <td style="text-align: center;">10.....</td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....28182 Matériel de transport.....</td> <td style="text-align: center;">.....5.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>...281831 Matériel de bureau.....</td> <td style="text-align: center;">5.....</td> <td></td> </tr> <tr> <td>...281832 Matériel informatique.....</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>  28184 Mobilier de bureau</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<b>Durée</b>	.....2808 Logiciels .....	.2 ans		.....28133 Constructions 1 l'avenue de Villars.....	80.....		.....28135 Agencements Inst. générales.....	10		.....2815 Inst. Techniques « divers ».....	10.....		.....28182 Matériel de transport.....	.....5.		...281831 Matériel de bureau.....	5.....		...281832 Matériel informatique.....	2		28184 Mobilier de bureau	10		29 /03/06
		<b>Durée</b>																											
.....2808 Logiciels .....	.2 ans																												
.....28133 Constructions 1 l'avenue de Villars.....	80.....																												
.....28135 Agencements Inst. générales.....	10																												
.....2815 Inst. Techniques « divers ».....	10.....																												
.....28182 Matériel de transport.....	.....5.																												
...281831 Matériel de bureau.....	5.....																												
...281832 Matériel informatique.....	2																												
28184 Mobilier de bureau	10																												
		à partir de 2007																											
		à partir de 2007																											

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1 B2.2</b>

#### B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Référence programme	Référence Opération	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP voté et compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations comprises pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisation cumulées au 01/01/2007)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2007	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
2006 0000001	2006 0000001	1 047 000 000,00	1 047 000 000,00	1 047 000 000,00		0,00	0,00	1 047 000 000,00
2006 0000002	2006 0000001	25 386 040,28	25 386 040,28	25 386 040,28	1 816 634,90	3 663 539,38	7 327 077,68	19 905 866,00
2006 0000002	2006 0000002	2 935 000,00	2 935 000,00	2 935 000,00	0,00	0,00	0,00	2 935 000,00
2006 0000002	2006 0000003	3 678 959,72	3 678 959,72	3 678 959,72	0,00	3 678 959,72	0,00	0,00
2006 0000003	2006 0000001	15 289 090,00	15 289 090,00	15 289 090,00	520 000,00	14 769 090,00	4 206 927,20	0,00
2006 0000003	2006 0000002	3 710 910,00	3 710 910,00	3 710 910,00	0,00	3 710 910,00	0,00	0,00
2006 0000004	2006 0000001	1 297 845,00	1 297 845,00	1 297 845,00	0,00	331 245,00	1 689 385,50	966 600,00
2006 0000004	2006 0000002	3 529 198,00	2 904 198,00	3 529 198,00	41 625,00	480 118,00	1 172 337,60	3 007 455,00
2006 0000004	2006 0000003	1 877 440,00	1 877 440,00	1 877 440,00	0,00	0,00	0,00	1 877 440,00
2006 0000004	2006 0000004	851 550,00	851 550,00	851 550,00	0,00	9 900,00	19 800,00	841 650,00
2006 0000004	2006 0000005	6 089 365,00	5 900 948,25	6 089 365,00	28 125,00	6 061 240,00	2 368 462,36	0,00
2006 0000004	2006 0000006	8 354 602,00	8 979 602,00	8 354 602,00	0,00	8 354 602,00	0,00	0,00
2006 0000005	2006 0000001	4 488 912,00	4 488 912,00	4 488 912,00	0,00	369 574,00	865 149,00	4 119 338,00
2006 0000005	2006 0000002	66 300,00	66 300,00	66 300,00	0,00	37 200,00	74 400,00	29 100,00
2006 0000005	2006 0000003	2 132 400,92	2 132 400,92	2 132 400,92	368 613,96	414 416,96	999 106,00	1 349 370,00
2006 0000005	2006 0000004	312 387,08	312 387,08	312 387,08	0,00	312 387,08	0,00	0,00
2006 0000006	2006 0000001	21 665 985,02	21 524 817,65	21 665 985,02	157 051,32	21 508 933,70	5 805 609,52	0,00
2006 0000006	2006 0000002	5 334 014,98	5 334 014,98	5 334 014,98	0,00	5 334 014,98	0,00	0,00
2006 0000007	2006 0000001	7 602 011,17	7 602 011,17	7 602 011,17	2 356 623,46	2 432 643,57	4 865 287,14	2 812 744,14
2006 0000007	2006 0000002	988,83	988,83	988,83	988,53	0,00		0,30
2007 0000001	2007 0000001	31 630 000,00	31 630 000,00	31 630 000,00		14 000,00	0,00	31 616 000,00
2007 0000001	2007 0000002	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00		14 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000001	2007 0000003	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00	422 126,10	0,00
2007 0000001	2007 0000004	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000002	2007 0000001	15 200 000,00	15 200 000,00	15 200 000,00		15 200 000,00	11 250 000,00	0,00
2007 0000002	2007 0000002	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	0,00	0,00
2007 0000003	2007 0000001	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00		7 000 000,00	41 783,70	0,00
2007 0000003	2007 0000002	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	67 490,70	0,00
2007 0000003	2007 0000003	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000003	2007 0000004	500 000,00	0,00	500 000,00		500 000,00	0,00	0,00
2007 0000003	2007 0000005	4 500 000,00	8 000 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	0,00	0,00
2007 0000003	2007 0000006	1 000 000,00	-2 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000004	2007 0000001	6 400 000,00	6 400 000,00	6 400 000,00		6 400 000,00	0,00	0,00
2007 0000004	2007 0000002	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000004	2007 0000003	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	110 238,46	0,00
2007 0000004	2007 0000004	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00		5 600 000,00	0,00	0,00
2007 0000005	2007 0000001	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00		20 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000005	2007 0000002	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00	0,00	0,00
2007 0000006	2007 0000001	163 890 000,00	163 890 000,00	163 890 000,00	0,00	0,00	0,00	163 890 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis ;

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

## IV – ANNEXES

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement depuis 2006	AP ouvertes au titre de l'exercice N	
Productivité	93 630 000	30 000 000	123 630 000
Sécurité	38 000 000	2 000 000	40 000 000
Accès/Correspondance	42 000 000	26 000 000	68 000 000
Information/ Q.S.	21 000 000	15 000 000	36 000 000
Accessibilité PMR	52 000 000	50 000 000	102 000 000
Matériel Roulant	1 054 603 000		1 054 603 000
RER B Gare du Nord	163 890 000	70 000 000	233 890 000
Vaires s/Marne	-	1 378 685	1 378 685
<b>Totaux</b>	<b>1 465 123 000</b>	<b>194 378 685</b>	<b>1 659 501 685</b>

#### SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

N° ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	

#### ETAT DES RECETTES GREVEES

Chap	Art. par nature	Libellé de l'article	Dons et legs grevés d'une affectation	Produit des amendes de police
13	1332	Recettes		
20	204	Dépenses		
		Restes à employer		

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.\* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale

**IV – ANNEXES**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – ETAT  
DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**ET CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Montant des CP sur AP</b>			
<b>Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)</b>	<b>Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N</b>	<b>Restes à financer de l'exercice N+1</b>	<b>Restes à financer (exercices au-delà de N+1)</b>
Productivité	23 536 900		
Sécurité	13 616 600		
Accès/Correspondance	20 029 500		
Information/ Q.S.	9 510 000		
Accessibilité PMR	25 536 800		
Matériel Roulant	83 874 700		
RER B Gare du Nord	5 000 000		
Vaires s/Marne	1 172 080		
<b>Total :</b>	<b>182 276 580</b>	<b>235 700 427</b>	<b>1 219 814 271</b>

**ET CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Montant des CP</b>			
<b>Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)</b>	<b>Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N</b>	<b>Restes à financer de l'exercice N+1</b>	<b>Restes à financer (exercices au-delà de N+1)</b>

**D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

.....*	.....*	.....*	.....*

**IV – ANNEXES**

**DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

Intitulé de l'opération :		Valideurs de Bus			
DEPENSES 45..1		RECETTES 45..2			
DEPENSES REELLES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N	RECETTES REELLES :	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N
.....			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
.....	15 766 719,29	3 750 000	- Financement par la RIF	15 766 719,29	3 750 000
.....			- Financement. par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date du 30/11/2007 : opération gérée en fonctionnement de 2003 à DM2 du BP 2007

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er JANVIER 2008

CATEGORIE	GRADES ou EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2007	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2008
Emplois fonctionnels	<p><u>Directeur général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cadres d'emplois suivants : administrateur territorial, ingénieur territorial ayant le grade d'ingénieur en chef et cadres d'emplois et grades équivalents</li> <li>- contractuel remplissant les conditions de diplôme et/ou expérience équivalente</li> </ul>	1	1
	<p><u>Directeur général adjoint :</u></p> <p>Cadres d'emplois suivants : administrateur territorial, ingénieur territorial ayant le grade d'ingénieur en chef et cadres d'emplois et grades équivalents</p>	5	5
Agent comptable	Comptable public nommé par arrêté du ministre du budget (art. 9 du décret du 10 juin 2005)	1	1
Catégorie A +	<p>Filière administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux</li> </ul>	14	16
	<p>Filière technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ayant les grades d'ingénieurs en chef</li> </ul>		
	<p>Agents non titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractuel remplissant les conditions de diplôme et/ou d'expérience équivalente</li> <li>- Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent</li> </ul>		
Catégorie A	<p>Filière administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre d'emplois des attachés territoriaux</li> </ul>	104	117
	<p>Filière technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ayant les grades d'ingénieur principal et d'ingénieur</li> </ul>		
	<p>Agents non titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractuel remplissant les conditions de diplôme et/ou d'expérience équivalente</li> <li>- Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent</li> </ul>		



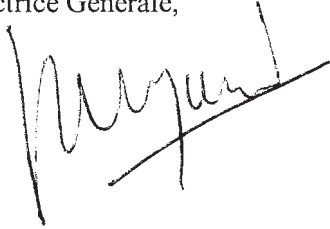
Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filière administrative :</li> <li>- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</li> </ul>	29	34
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filière technique : Cadres d'emplois suivants :</li> <li>- Techniciens supérieurs territoriaux</li> <li>- Contrôleurs territoriaux de travaux</li> <li>Agents non titulaires :</li> <li>- Contractuel remplissant les conditions de diplôme et/ou d'expérience équivalente</li> <li>- Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent</li> </ul>		
Catégorie C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filière administrative :</li> <li>- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</li> </ul>	33	43
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filière technique : Cadres d'emplois suivants :</li> <li>- Agents de maîtrise territoriaux</li> <li>- Adjoints techniques territoriaux</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents non titulaires :</li> <li>- Contractuel remplissant les conditions de diplôme et/ou d'expérience équivalente</li> <li>- Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent</li> </ul>		
Total		187	217

# ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Directrice Générale

A Paris le 12 décembre 2007

La Directrice Générale,



Nombre d'administrateurs présents : 23.....

Nombre de suffrages exprimés : .....

VOTES : Pour : 12.....

Contre : .....

Abstention : 1.....

N'ont pas pris part au vote : 4

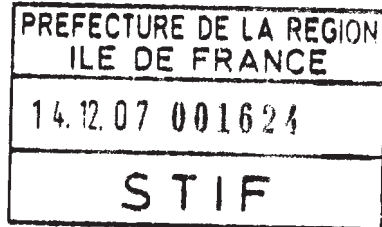
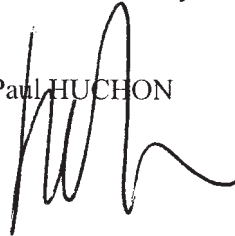
Date de convocation : 30 novembre 2007

Délibéré par le conseil réuni en séance

A Paris le 12 /12/2007

Le Président du Conseil du Syndicat

Jean-Paul HUCHON



Transmis au Préfet le 14 / 12 / 2007.....

# Syndicat des transports d'Ile-de-France

**Délibération n° 2007/0944**

**Séance du 12 décembre 2007**

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE
14.12.07 001625
STIF

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile de France,

- VU** les dispositions du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962,
- VU** le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** l'instruction codificatrice N°05-050-M0 du 13 décembre 2005 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- VU** le rapport de présentation n° 2007/0944,
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2007,

**CONSIDERANT** l'ordre de reversement du 20 février 2003 émis à l'encontre de Mademoiselle Audrey DESCHAMPS à la suite d'un trop perçu sur salaire de 673,55 € dont la somme de 203,54 € reste non recouvrée,

**CONSIDERANT** que Mademoiselle Audrey DESCHAMPS s'est acquittée de sa dette à hauteur de 738,51 € pour un montant dû porté à 942,05 €, après intégration des frais de poursuite,

**CONSIDERANT** la mise en œuvre de poursuites par l'Agent comptable du Syndicat des Transports d'Ile de France,

**VU** la proposition d'admission en non-valeur de l'Agent comptable du Syndicat des Transports d'Ile de France,

Après en voir délibéré,

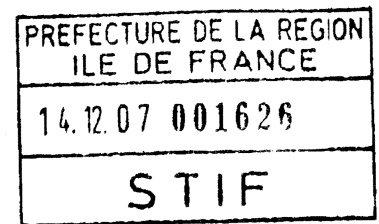
## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : la créance à l'encontre de Mademoiselle Audrey DESCHAMPS d'un montant de 203,54 € est admise en non-valeur.

**ARTICLE 2** : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Le Président du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile de France

  
Jean-Paul HUCHON



**Délibération n° 2007/0945**

**Séance du 12 décembre 2007**

**Evaluation du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France et  
lancement de la révision**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, d'orientation des transports intérieurs ;
- VU** La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- VU** la décision du Syndicat des transports parisiens du 7 octobre 1999 ;
- VU** le rapport n° 2007/0945 ;
- VU** l'avis de la commission qualité de service et plan de déplacements urbains du 6 décembre 2007 ;

**CONSIDERANT** le rapport d'évaluation du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** prend acte des conclusions de l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

**ARTICLE 2 :** décide la mise en révision de ce plan selon les éléments de cadrage présentés en annexe.

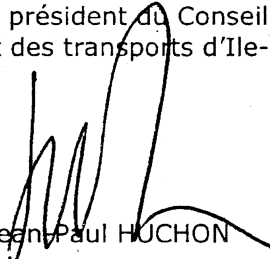
**ARTICLE 3 :** décide de poursuivre et dynamiser le programme d'actions du PDU en :

- Reprenant la part de financement délaissée par l'Etat depuis fin 2005 :
- pour les projets validés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le STIF reprend à parité avec la Région la part non assurée par l'Etat. Ainsi, le STIF subventionne à hauteur de 50% les axes PDU, dans la limite de 610 000 Euros par kilomètre, puis à 25%, entre 610 000 et 1 220 000 Euros par kilomètre ; le STIF subventionne à hauteur de 37,5% les pôles PDU dans la limite de 3,05 M€ par pôle ;

- pour les projets validés après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans la cadre d'un partenariat STIF/Région/Départements, le STIF subventionne à hauteur de 4/9<sup>ème</sup> les axes PDU, dans la limite de 610 000 Euros par kilomètre, puis à 2/9<sup>ème</sup>, entre 610 000 et 1 220 000 Euros par kilomètre ; le STIF subventionne à hauteur de 1/3 les pôles PDU dans la limite de 3,05 M€ par pôle
- le STIF subventionne 25% des études PLD, plafonné à 1,52€ par habitant des collectivités concernées
- relançant la gouvernance du PDUIF sous l'égide de la commission de qualité de services et Plan de Déplacements Urbains (CQSPDU) pour veiller à réactiver les instances régionales et locales prévues par le PDUIF, à renforcer les dispositifs d'accompagnements techniques, les formations et l'information.
- créant un observatoire multipartenarial de la mobilité

**ARTICLE 4 :** la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

## **CADRE DE LA REVISION**

### **DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE DE FRANCE**

**Annexe à la délibération n° 2007/0945**

#### **1. Pourquoi réviser le PDUIF ?**

Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France (PDUIF) approuvé en 2000 a constitué une évolution majeure de la politique des transports en Ile de France visant pour la première fois à rompre avec la politique du tout automobile. Si de nombreux plans de déplacements urbains avaient déjà été établis dans des agglomérations de province, l'élaboration d'un Plan de Déplacements en Ile de France était une première à plusieurs niveaux :

- la spécificité de son champ d'application, une région et non une agglomération
- la complexité des questions de transports inhérentes à une métropole de près de 11 millions d'habitants au rayonnement international
- l'existence de documents de planification traitant de politique de transport à l'échelle de la région comme le SDRIF.

L'évaluation du PDUIF que vient de mener le STIF en partenariat avec les acteurs concernés par les politiques de transport a montré les limites de certains choix faits dans le document approuvé en 2000. La forme du document, en particulier, comportait trop d'actions au libellé parfois peu clair et qui se sont avérées peu applicables. Les autorités compétentes pour sa mise en œuvre ont eu du mal à s'approprier un document à la rédaction duquel elles n'avaient pas été suffisamment associées (en particulier pour les collectivités locales). Enfin, pour de nombreuses actions, l'identification de la responsabilité et du calendrier de leur mise en œuvre ainsi que de leur mode de financement était restée trop floue.

Dans ces conditions, la révision ne peut être une simple modification du document de 2000. Elle doit viser à lui donner un caractère plus opérationnel notamment en hiérarchisant les actions à mener en fonction de leur efficacité pour atteindre les objectifs qui seront assignés au PDU.

Par ailleurs, le PDUIF doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) et le SDRIF en vigueur au moment de son élaboration. Le PPA a été arrêté par l'Etat en 2006, le PRQA et le SDRIF sont en cours de révision par la région Ile-de-France. Ces éléments nouveaux devront être intégrés dans le PDUIF au cours de sa révision. Cependant, le PDUIF devra aller au-delà de ces documents et définir ses propres orientations : il nous revient d'en faire un document ambitieux.

## **2. Une évolution forte du contexte de la politique des déplacements en Ile-de-France**

Depuis l'élaboration du PDUIF à la fin des années 90, de nombreux éléments de contexte ont évolué :

- **L'évolution de la société et des modes de vie** a un impact fort sur la mobilité des personnes et des biens. Parmi les tendances lourdes en cours et à venir, on citera à titre d'exemple, le vieillissement de la population ou l'organisation différente du travail (réduction du temps de travail, temps partiel...) qui conduit à une flexibilité des horaires de déplacement. Par ailleurs, on se déplace toujours plus pour les loisirs, les achats ou les affaires personnelles. En conséquence, les demandes de transport connaissent de fortes évolutions notamment en termes d'amplitude horaire ou d'extension des heures de pointe.
- L'évolution des modes de vie contribue aussi à une inflation des trafics routiers de marchandises et donc des pollutions. L'organisation différente des modes de production a pour conséquence l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus par les biens et marchandises. Ceci invite à réfléchir au développement d'alternatives à la route et aux conditions de leur financement (éco-redevance).
- **L'évolution du contexte énergétique** - raréfaction des énergies fossiles, renchérissement du prix de l'énergie, engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre – doit désormais être au centre de toute politique de transport. Les travaux récents du Grenelle de l'Environnement ont d'ailleurs conclu qu'« *une rupture est indispensable dans le domaine des transports qui implique un changement radical de stratégie avec une priorité absolue au rail et aux voies navigables pour les nouvelles infrastructures* ».
- Le projet de SDRIF a fixé de **nouveaux enjeux urbains pour l'Ile-de-France** auxquels le système de transport va devoir faire face : construction de 60 000 logements par an et **lutter contre l'étalement urbain en favorisant la compacité urbaine** en cœur d'agglomération ou dans les bassins de vie des pôles urbains existants. Cette nouvelle organisation de la ville doit en particulier faciliter une mobilité raisonnée des personnes et un transport durable des biens, notamment en favorisant la diminution des distances de déplacements.
- Enfin, il faut tenir compte de **l'évolution des attentes sociales**, qui se traduit par une sensibilité accrue au développement durable et une évolution des comportements d'usage de la voiture qui commence à être perceptible en Ile-de-France mais aussi en France entière.

Ainsi, le nouveau PDUIF devra :

- Faire face à la croissance des déplacements des personnes et des biens qui résultera des évolutions urbaine et économique souhaitées pour l'Ile de France, sans pour autant limiter la mobilité des Franciliens ce qui ne ferait qu'accroître les inégalités sociales et freiner le développement économique de la région.
- Trouver des solutions adaptées pour faire face de manière durable (sur les plans de l'équité sociale, du respect de l'environnement, et de la capacité de financement) à la croissance des déplacements, en privilégiant les modes de déplacements alternatifs aux modes routiers individuels et en favorisant les formes urbaines adaptées.

## **3. Le nouveau PDUIF : un document cadre de la politique des transports franciliens à l'horizon 2020 qui se décline en actions opérationnelles à court terme**

L'objectif principal de la révision du PDUIF est de produire un document plus opérationnel adapté aux nouveaux enjeux avec un volet propositionnel à destination des autorités compétentes. Afin de répondre à cet objectif, la révision sera menée dans le respect des principes déclinés ci-après concernant l'horizon du plan, la forme du document et son périmètre d'actions.

Le PDUIF en vigueur s'était fixé un horizon de cinq années pour atteindre des objectifs ambitieux. Cette durée s'est avérée trop courte pour permettre la mise en place effective des actions du plan et encore plus pour en mesurer les effets. Une échéance d'une dizaine d'années est préférable à cet égard. **Le nouveau PDUIF pourrait donc avoir pour horizon l'année 2020.**

Les politiques de transport recouvrent différentes catégories d'actions telles que la création de nouvelles infrastructures, la mise en place de mesures d'exploitation des réseaux ou l'amélioration de la qualité de service. L'évolution de la mobilité ne peut être attribuée à un facteur unique car elle est la résultante de l'ensemble de ces mesures. En conséquence, **le nouveau PDUIF aura pour champ l'ensemble des politiques de transport** dans le respect des compétences des différents acteurs concernés.

Le foisonnement des actions du PDUIF actuel est l'une des raisons des difficultés de sa mise en œuvre. **Le nouveau PDUIF déclinera les objectifs stratégiques assignés aux politiques de transports en un nombre plus limité d'actions opérationnelles à court terme** pour lesquelles on précisera la responsabilité de leur mise en œuvre ainsi que leur mode de financement. La liste des actions fera l'objet d'une mise à jour régulière pendant la durée d'exécution du plan.

**Afin de hiérarchiser les actions, les mesures proposées feront l'objet d'une évaluation a priori.** Cette évaluation devra montrer en quoi chacune des actions contribue à atteindre les objectifs qui seront assignés au nouveau PDU. En première approche, l'évaluation comportera a minima une estimation du coût de chaque mesure, du nombre de voyageurs (tonnes de marchandises...) concernés, de la diminution de la circulation routière obtenue etc ... A l'échelle de l'ensemble du plan, on procédera à une estimation de son impact sur la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette évaluation a priori facilitera le travail de suivi de la mise en œuvre du plan et son évaluation a posteriori.

**Ainsi, le nouveau PDUIF fixera les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport à l'horizon 2020 et les déclinera sous la forme d'actions opérationnelles de court terme territorialisées qui auront fait l'objet d'une évaluation a priori de leurs impacts, de leurs coûts et de leur faisabilité. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi continu.**

#### **4. Orientations pour la révision : les principales thématiques**

La liste exhaustive des thèmes qui seront abordés au cours de la révision ne pourra être finalisée que sur la base d'un travail de diagnostic et d'une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Il s'agit donc ici des premières grandes orientations du travail de révision.

##### **4.1 Eclairer les orientations par une analyse prospective de la mobilité des Franciliens**

L'évaluation du PDUIF a confirmé la rupture de tendance dans l'évolution de la mobilité qui s'était amorcée dans les années 90. L'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population et la lutte contre l'étalement urbain notamment conduiront à de nouvelles évolutions des pratiques de déplacement. Afin d'anticiper ces évolutions, il est nécessaire de mener une approche prospective des déplacements qui s'appuiera sur des scénarios différenciés d'évolution des différents facteurs qui influent sur la mobilité. Cette analyse constituera le socle pour fixer des objectifs quantifiés en matière de mobilité et définir le programme d'actions permettant de les atteindre. Elle quantifiera aussi la croissance de trafic des différents réseaux auxquelles le PDUIF devra faire face d'ici 2020.



## **4.2 Promouvoir l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière**

### **Développer de manière ambitieuse l'usage des transports collectifs**

Le trafic des transports collectifs a connu une hausse soutenue et continue depuis l'entrée en vigueur de l'actuel PDUIF. Cette croissance a concerné tous les modes de transports collectifs : métro, RER et train de banlieue, tramway et bus.

L'objectif principal du nouveau PDUIF sera de conforter cette tendance tout en répondant aux nouveaux enjeux en matière de déplacements. Pour atteindre cet objectif, **développer l'offre de transports collectifs sera la priorité.**

Il s'agit bien d'une politique ambitieuse tant les besoins sont importants pour :

- répondre à l'utilisation accrue des transports collectifs dans le cœur d'agglomération et dans les bassins de vie qui découlera de la réduction de l'étalement urbain. Cet enjeu devient crucial sur certaines lignes qui atteignent la saturation.
- attirer des nouveaux usagers se reportant de la voiture particulière
- maintenir ou parvenir à un haut niveau de qualité de service dans un contexte d'accroissement du trafic alors même que la vétusté des matériels roulants ou l'irrégularité des services ne sont pas encore résorbés.

Les actions du nouveau PDUIF en matière de développement des transports collectifs incluront l'ensemble des domaines d'actions du STIF : évolution de l'offre de transport, amélioration de la qualité de service notamment dans le cadre des schémas directeurs de lignes, renouvellement du matériel roulant, amélioration des infrastructures existantes et projets d'infrastructures nouvelles, politique tarifaire.

Les besoins financiers d'une politique volontariste de développement des transports collectifs franciliens d'ici à 2020 ont été estimés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement à 18 milliards d'euros tant en dépenses d'exploitation que d'investissement. La recherche de nouvelles sources de financement et la politique tarifaire seront donc un des enjeux majeurs du nouveau PDUIF pour rendre possible cette ambition.

### **Promouvoir l'usage de la marche et du vélo**

La marche a longtemps été le mode de transport prédominant. En Ile-de-France, la dernière Enquête Globale Transport (2001) a montré que désormais c'est la voiture qui a la suprématie. Depuis quelques années, le vélo connaît un net regain d'intérêt tout particulièrement à Paris. Pourtant, c'est bien sur l'ensemble marche, vélo et transports collectifs que doit se construire une alternative à la voiture ou aux deux-roues motorisés.

On sait que l'usage de la marche ou du vélo est extrêmement dépendant des formes urbaines d'une part, de la qualité et de la continuité des cheminements d'autre part. Le nouveau PDUIF devra donc traiter de ces deux directions.

En matière d'itinéraires cyclables, de nombreux schémas existent à l'échelle départementale ou régionale dont il conviendra de faciliter la réalisation effective. Le nouveau PDUIF devra aussi favoriser les initiatives locales pour compléter ces dispositifs.

### **Affirmer la place des taxis dans la chaîne des transports publics**

Aujourd'hui, les taxis jouent un rôle relativement mineur dans la mobilité des Franciliens comparé à d'autres métropoles à l'étranger. C'est aussi une difficulté vis-à-vis de l'afflux important de visiteurs dans notre région. Le PDUIF devra œuvrer pour favoriser la disponibilité des taxis et diversifier leur usage.

### **4.3 Réduire l'usage de la voiture et des deux-roues motorisés**

#### **Quelle place pour la voiture en ville ?**

En Ile de France, l'évaluation du PDUIF a montré que la croissance de l'usage de la voiture marque le pas. Cette tendance va de pair avec des politiques locales de réduction de l'espace urbain dévolu à la voiture. Jusqu'où faut-il aller et dans quelles conditions doit-on rendre à d'autres usages la place qui a été laissée à la voiture au cours des décennies passées ?

La gestion de ces questions passe par l'évolution des aménagements urbains, l'adaptation de la réglementation et la redéfinition des priorités données en matière de répression des infractions.

#### **Usages partagés de la voiture**

Dans plusieurs agglomérations françaises, une déconnexion entre possession et usage de la voiture semble se faire jour. Limiter l'usage de la voiture c'est aussi favoriser cette déconnexion entre possession et usage en ne rendant pas la possession d'une voiture obligatoire pour pouvoir s'en servir quand cela est nécessaire.

Promouvoir d'autres modes d'accès à la voiture en favorisant le covoiturage et l'autopartage peut à cet égard s'avérer pertinent. Le nouveau PDUIF devra analyser les conditions de réussite de telles pratiques sur la base des projets en cours.

#### **Exploitation routière**

En 2000, le PDUIF a procédé à la hiérarchisation du réseau routier francilien. Depuis 2000, l'Etat a rétrocédé une part conséquente de son réseau de routes nationales aux départements. Le nouveau PDUIF devra réexaminer les différents niveaux de voirie et leur mode d'exploitation en tenant compte de ce nouveau contexte institutionnel et des évolutions qui commencent à se dessiner en matière d'usage de la voiture. Plusieurs actions seront encouragées dans le cadre du PDUIF, en concertation avec les gestionnaires de voirie telles que :

- l'optimisation de l'exploitation des réseaux existants
- la mise en place d'une information dynamique multimodale (voiture / transports collectifs)
- la réservation sur le réseau d'autoroutes et voies rapides de voies réservées pour les transports collectifs ou le co-voiturage

#### **Maîtriser le stationnement**

La disponibilité d'une place de stationnement à destination est un des facteurs clés dans le choix d'usage de la voiture, qu'il s'agisse de stationnement public (sur et hors voirie), de stationnement privé au lieu d'emploi ou plus généralement d'activité (centre commercial, équipement de loisirs...).

Le nouveau PDUIF devra promouvoir l'évolution des politiques de stationnement communales et tirer parti au mieux des réglementations existantes pour limiter le nombre de places de stationnement au lieu de travail dans les zones bien desservies par les transports collectifs.

#### **Encadrer l'usage des deux roues motorisés et définir leur place dans l'espace public**

La circulation et le stationnement des deux roues motorisés se sont fortement développés depuis l'élaboration du PDUIF non sans créer des nuisances et des conflits avec les autres formes d'occupation de la voirie et plus généralement des espaces

urbains. Cependant, comme l'ont montré les travaux menés pour l'évaluation du PDUIF, on se trouve face à un déficit important de connaissance sur leur utilisation. Il faudra donc combler cette lacune afin de chiffrer l'importance réelle du phénomène ce qui permettra de mieux apprécier les enjeux liés aux deux roues motorisés et en particulier ceux liés aux questions de sécurité routière, de pollution, de stationnement et plus généralement d'usage de l'espace public.

#### **4.4 Promouvoir une organisation du transport de marchandises et de leur livraison plus respectueuse de l'environnement**

Le transport de marchandises échappe pour beaucoup aux compétences institutionnelles des collectivités publiques. En effet, il s'agit d'une activité qui s'inscrit dans un contexte de forte concurrence et suit principalement des logiques économiques. Dans ce contexte, la puissance publique peut toutefois agir de plusieurs manières :

- en favorisant l'usage des réseaux de transport qui relèvent de sa compétence
- en localisant les plateformes logistiques là où cela est le plus pertinent
- en organisant la livraison des marchandises en ville qui relève de la réglementation locale
- en développant les projets en faveur du transport de marchandises par voies fluviales ou ferrées
- en favorisant les expérimentations avec les professionnels du transport de marchandises visant à faire évoluer les pratiques.

En Ile de France, le nouveau PDUIF abordera plus particulièrement les questions suivantes :

- Comment concilier l'utilisation mixte par les marchandises et les voyageurs des infrastructures de transports collectifs urbaines sur le réseau existant ou à créer? Quelles en seraient les contraintes ?
- Comment l'instauration d'une vignette sur les poids lourds – du ressort de l'Etat - peut-elle permettre la régulation du transport de marchandises par poids lourds ?
- Quelle stratégie pour inciter le report modal dans le cadre de la mise en place des plates-formes logistiques inscrites au projet de SDRIF dont il faudra, à court terme, préserver la faisabilité ?
- Comment, la mise en place d'une éco-redevance, comme cela se pratique en Allemagne ou en Suisse, au bénéfice des autorités compétentes, contribue-t-elle au développement des modes de transports alternatifs ?

#### **4.5 Préserver la qualité de vie en limitant les nuisances liées aux déplacements**

##### **Pérenniser et renforcer les améliorations en matière de sécurité routière**

La sécurité routière s'est globalement améliorée en Ile-de-France ces dernières années. Cette évolution encourageante ne doit cependant pas occulter le fait que certaines catégories d'usagers restent très vulnérables, en particulier les piétons, les cyclistes et les usagers des deux-roues motorisés. Le PDUIF doit proposer des actions qui permettent d'aller au-delà des résultats déjà acquis.

##### **Lutter contre les nuisances environnementales générées par les transports**

Les transports sont responsables de nombreuses nuisances environnementales, bruit, pollution et émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif principal des Plans de Déplacements Urbains est de réduire l'usage des modes routiers individuels pour limiter la pollution et les gaz à effet de serre. L'ensemble des mesures du PDUIF concourent donc à la réalisation de cet objectif. A cet égard, il faut noter que le PDUIF doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) en vigueur au moment de son

élaboration. Le PDUIF doit ainsi permettre de décliner par des mesures concrètes les moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre liés au transport.

Le bruit généré par les transports est une nuisance importante pour les Franciliens. Des démarches réglementaires pilotées par les services de l'Etat visant à établir une cartographie du bruit en Ile de France et des plans de prévention le long des grandes infrastructures de transport sont en cours d'aboutissement. La création de Bruitparif par le Conseil Régional vise à informer les Franciliens sur les niveaux sonores auxquels ils sont exposés, et à jouer un rôle de conseil et d'aide auprès des différents acteurs publics pour la prévention des nuisances sonores.

Le nouveau PDUIF proposera, en articulation avec ces démarches, des actions visant à apporter des mesures concrètes pour réduire les nuisances sonores générées par les transports.

#### **4.6 Pour une région plus solidaire : améliorer les conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite pour l'ensemble des modes de transport**

La loi sur l'égalité des chances a un impact fort sur les transports collectifs. Cependant, c'est bien l'ensemble des modes de déplacement qui sont concernés : difficultés de cheminements dans la rue, adaptation des taxis aux fauteuils roulants.... Le PDUIF doit faire de la question des déplacements des personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques un de ses thèmes principaux.

#### **4.7 Promouvoir le management de la mobilité**

Le management de la mobilité vise à établir à l'échelle de lieux d'activités : entreprises, établissements publics, établissements d'enseignements, de soins, de loisirs, etc. des plans de déplacements ayant pour objectif une moindre utilisation de la voiture. L'actuel PDUIF préconise la mise en place de telles démarches sans toutefois en fixer précisément les contours. Le Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile de France arrêté en 2006 va plus loin et impose la mise en œuvre obligatoire par les plus grands pôles générateurs de trafic de la région Ile-de-France de Plans de déplacements ou Plans de mobilité du personnel. La mise en œuvre de telles démarches à l'échelle non pas d'un seul établissement mais de zones d'activité sera aussi examinée.

Il conviendra de définir dans le PDUIF des actions d'accompagnement de l'établissement des plans dans les grands pôles et pour favoriser les Plans de Déplacements d'Entreprise sur les sites de plus petite taille.

D'autres actions en matière de management de la mobilité (plans de déplacements scolaires, agences de mobilité....) seront aussi à encourager.

#### **4.8 Réfléchir à la gouvernance et la mise en œuvre du nouveau PDUIF**

Sur le plan de la gouvernance, le PDUIF se différencie nettement du PDU d'une agglomération de province établi par la même autorité qui assure l'essentiel de la mise en œuvre. En Ile-de-France, le STIF qui élabore le plan est compétent en matière de transports collectifs de personnes seulement. Les collectivités pour le compte desquelles le STIF élabore le PDUIF - la Région et les Départements - disposent de certaines compétences (notamment en matière d'exploitation routière et de financement) mais les communes et leurs groupements d'une part, l'Etat d'autre part, détiennent une grande partie des responsabilités de mise en œuvre.

La réussite du nouveau PDUIF dépendra donc de son appropriation par les différentes autorités compétentes. C'est évidemment une question qui doit être abordée dès la

phase de conception du plan. Thème par thème, il conviendra donc d'identifier les acteurs compétents, d'élaborer le plan en étroite concertation avec eux et de définir les outils de gouvernances nécessaires tout au long de la mise en œuvre du nouveau PDUIF.

## **5. L'organisation de la révision**

### **Pilotage de la démarche et mode d'association des partenaires fixés par la loi**

La loi Libertés et responsabilités locales encadre le rôle des différentes institutions quant à la procédure de révision du PDUIF. Elle précise que :

*« le plan de déplacements urbains est élaboré ou révisé à l'initiative du Syndicat des transports d'Ile-de-France, pour le compte des collectivités qui le constituent. Les services de l'Etat sont associés à son élaboration..... Les représentants des professions et des usagers des transports, les chambres consulaires et les associations agréées de protection de l'environnement sont consultés à leur demande sur le projet de plan. ....Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, le plan est approuvé par le conseil régional qui recueille préalablement l'avis du représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France et du préfet de police, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »*

#### Pilotage de la démarche

Le pilotage politique de la démarche sera assuré par le Président du STIF et la présidente de la CQSPDU. La CQSPDU sera l'instance de pilotage permettant de présenter régulièrement l'avancement des travaux aux collectivités membres du STIF. Elle sera, dans ce cadre, ouverte aux membres du Conseil représentant les Départements qui ne sont pas représentés au sein de la CQSPDU.

#### Rôle de la Région Ile-de-France

La Région arrête le projet du nouveau PDUDIF. C'est elle qui a en charge l'Enquête Publique et qui approuve le projet finalisé. La Région est le partenaire privilégié du STIF dans le processus de révision du PDUIF.

#### Association de l'Etat

Des points réguliers seront aussi organisés avec l'Etat compte tenu de son rôle dans l'approbation du nouveau PDUIF et en matière d'évolutions réglementaires.

#### Association des autres partenaires

Le comité des partenaires des transports publics sera associé à la démarche.

Un comité des partenaires associant l'Etat, la Région, les départements, l'AMIF, la SNCF, la RATP, Optile, RFF, les associations d'usagers des transports et les associations agréées de protection de l'environnement, la CCIP et les CRCI, le Port Autonome de Paris, sera réuni à chaque étape clé du processus d'élaboration.

### **Modalités d'élaboration technique du nouveau PDUIF**

Il est proposé de créer des groupes de travail sur chacune des thématiques identifiées. Ces groupes de travail seront pilotés par le STIF en associant de manière privilégiée les partenaires concernés par la mise en œuvre des actions pour chaque thème et des experts du domaine concerné. Ces groupes de travail rendront compte de leurs travaux à

la CQSPDU et les présenteront au comité des partenaires. Ils seront aussi le lieu d'échanges sur les expérimentations / actions menées dans le cadre de l'actuel PDUIF en dehors de la mise en œuvre des outils opérationnels (axes, pôles et PLD).

### **Processus de concertation pendant la phase d'élaboration du nouveau PDUIF**

Pour associer le plus grand nombre d'acteurs et partenaires du domaine des transports, il est prévu d'organiser deux forums. Ces forums permettront de faciliter l'appropriation du PDU révisé. Le premier forum aura lieu en fin de diagnostic afin de fixer de manière définitive les grands enjeux et thématiques de la révision. Le deuxième se tiendra à la fin du processus d'élaboration afin de présenter les grandes lignes du projet avant la délibération du conseil du STIF.

Enfin l'association du plus grand nombre de Franciliens au processus de révision doit aussi être organisée en amont de la rédaction du nouveau plan. On pourrait ainsi la diffusion d'un questionnaire en cours de révision afin de mobiliser le public et de connaître son opinion sur des actions novatrices et la hiérarchisation des priorités. Par ailleurs, une rubrique d'information sur la révision du PDUIF sera mise en place sur le site internet du STIF.

### **Moyens**

La révision du PDUIF nécessitera une forte mobilisation des compétences internes au STIF. Il est prévu à cet égard de constituer une équipe projet transversale.

Par ailleurs, un recours à des prestations extérieures sera nécessaire :

- une assistance technique qui suivra l'ensemble du processus pour assister le STIF dans la rédaction des compte-rendus de réunion, rédaction de note d'avancement, préparation des réunions et rédaction du document final.
- des assistances techniques sur les thèmes demandant un niveau d'expertise élevé et qui sortent des compétences ordinaires du STIF.
- une assistance pour gérer les aspects matériels liés à l'organisation de nombreuses réunions.

La création de l'Observatoire Partenarial et Multimodal de la Mobilité sera aussi un élément clé du dispositif.

### **Le calendrier de la révision**

Le calendrier proposé tient compte de la nécessité de disposer d'un temps d'élaboration suffisamment long pour permettre le travail technique et la concertation avec les partenaires concernés.

Décembre 2007 - Délibération du Conseil lançant la démarche de révision

Année 2008 - Phase de diagnostic et d'identification des enjeux

Fin 2008 - Premier forum : présentation du diagnostic et des enjeux du nouveau PDUIF

1er semestre 2009 - Propositions, évaluation, élaboration du nouveau Plan

Mi-2009 - Deuxième forum : présentation du projet de PDUIF

4ème trimestre 2009 - Délibération STIF

**Délibération n° 2007/0946**

**Séance du 12 décembre 2007**

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE
14.12.07 001627
STIF

**VERSEMENT A LA RATP D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE  
PROVISIONNELLE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU  
DECRET N°59-157 DU 7 JANVIER 1959**

Le Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France :

**Vu** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France modifiée par le décret n°200-634 du 6 juillet 2000;

**Vu** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, notamment son article 6 ter ;

**Vu** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

**Vu** le rapport de présentation n° 2007/0946 ;

**Vu** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2007 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'allouer, en l'absence de convention passée avec la RATP, une contribution forfaitaire provisionnelle destinée à assurer la continuité du service public de transport formée des éléments suivants, indexés au taux de 1,6% :

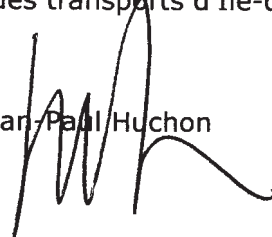
- ❑ La compensation tarifaire fixée à l'article IV-2-1-5 de la convention STIF / RATP pour la période 2004-2007 approuvée par la décision n°7893 du Conseil du STIF du 15 janvier 2004 et signée le 19 janvier 2004.
- ❑ La contribution forfaitaire fixée à l'article IV-2-3 de la convention STIF / RATP précitée.
- ❑ Les rémunérations additionnelles fixées à l'article IV-3-1-a) de la convention précitée.
- ❑ La part non-variable de la Contribution incitative à la vente (CIV) fixée à l'article IV-2-2 de la convention précitée.

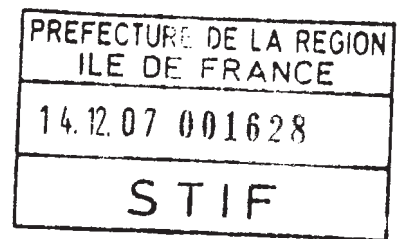
**Article 2** : Cette contribution forfaitaire provisionnelle, d'un montant annuel de 1.866.599.455 euros TTC, est allouée mensuellement, sur la base du douzième du montant précité.

**Article 3** : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le Président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul Huchon





**Délibération n° 2007/1028**

**Séance du 12 décembre 2007**

**VERSEMENT A LA SNCF D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE  
PROVISIONNELLE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU  
DECRET N°59-157 DU 7 JANVIER 1959**

Le Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France :

**Vu** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

**Vu** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, notamment son article 6 ter ;

**Vu** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

**Vu** le rapport de présentation n° 2007/1028 ;

Vu l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2007 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'allouer, en l'absence de convention passée avec la SNCF, une contribution forfaitaire provisionnelle destinée à assurer la continuité du service public de transport formée des éléments suivants, indexés au taux de 1,6% :

- La compensation tarifaire fixée à l'article IV-2-1-5 a) et b) de la convention STIF / SNCF pour la période 2004-2007 approuvée par la décision n°7892 du Conseil du STIF du 15 janvier 2004 et signée le 19 janvier 2004.
- La contribution forfaitaire fixée à l'article IV-2-3 de la convention STIF / SNCF précitée.
- Les rémunérations additionnelles fixée à l'article IV-3-1-a) de la convention précitée.
- La part non variable de la Contribution incitative à la vente fixée à l'article IV-2-2 de la convention précitée.

**Article 2** : Cette contribution forfaitaire provisionnelle, d'un montant annuel de 1.458.782.428 euros, est allouée mensuellement, sur la base du douzième du montant précité.

**Article 3** : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le Président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul Huchon

